

Universités & Territoires

0 15 février 2014

Sommaire

Pages 3 à 6 : Marc Prévot : objectif 40 000.

Lire la suite

Pages 6 à 17 : L'AVUF fête ses 20 ans.

Lire la suite

Pages 18 à 20 : Chroniques d'Interfaces Compétences

Lire la suite

Pages 21 & 22 : « Le campus du futur sera durable et connecté »

Lire la suite

Pages 23 à 27 : Dossier spécial Campus France.

Lire la suite

Page 28 : Chronique de l'Agence 2e2f

Lire la suite

Pages 29 & 30 : Chronique ESN France : Mov'ln Europe.

Lire la suite

Pages 31 à 33 : Signature d'un accord entre la Caisse des Dépôts et l'Afev

Lire la suite

Page 34 à 43 : Revue d'expériences innovantes en matière de reconnaissance de l'engagement étudiant Spécial Journée d'études AVUF-ORSU jeudi 5 décembre 2013 - Montpellier

Lire la suite



<u>Éditorial</u>

Madame Irma et les étudiants



Par Nicolas Delesque Directeur de la publication

Je relisais récemment un article du Figaro de décembre 2008, qui relatait une étude publiée « en pleine trêve de Noël » par le Ministère de l'enseignement supérieur.

L'article titrait : « le nombre d'étudiants va chuter d'ici à 2017 ». Il établissait un scénario prévisionnel de chute « drastique » des effectifs de 7%

en dix ans et en particulier un recul de près de 15% des effectifs des universités. À cette chute vertigineuse que nous prévoyait les services du Ministère, deux principales explications étaient avancées : un creux démographique et un désintérêt particulier pour l'Université.

Et patatra! Rien de cela n'est arrivé à l'exception notable d'une baisse continue des effectifs des formations générales universitaires au profit des écoles spécialisées, les filières sélectives traditionnelles restant stables.

(Suite page 2)

Parties prenantes











(Suite de l'édito)

Au moment où le Minisitère communique résolumment sur la vie étudiante et en particulier sur le plan de développement des logements étudiants (Lire à ce propos l'interview de Marc Prévot); au moment où un des principaux acteurs de cette vie étudiante, les exécutifs locaux, s'apprêtent à être renouvelés, un point sur ces évolutions s'imposait.

Aujourd'hui, il n'y a jamais eu autant d'étudiants en France. Leur nombre s'établissait à la rentrée 2012 à 2 347 370 contre un peu moins de 2 280 000 en 2007. Le creux démographique réel n'a eu qu'un effet relatif de baisse ou de stagnation sur deux rentrées et la hausse des effectifs a repris dès 2009. Entre 2009 et 2012, les effectifs ont progressé de 3% regagnant environ 70 000 étudiants.

Ce phénomène qui va à l'encontre de la démographie puisque la fin du creux démographique est prévu pour cette rentrée s'explique pour trois raisons. Premièrement, la démocratisation de l'enseignement supérieur poursuit son chemin, avec une augmentation du taux de réussite au Bac, une hausse du taux de poursuite d'étude et enfin l'arrivée des Bac professionnels dont le nombre progresse considérablement dans l'enseignement supérieur et en particulier par la voie de l'apprentissage (47%).

Deuxième cause, la course contre la montre lancée pour le remplacement de notre personnel de santé partant à la retraite, les effectifs sont en forte progression que ce soit en médecine ou en Pharmacie.

Enfin, la hausse importante des étudiants en mobilité internationale, dont le chiffre a augmenté de 8% entre 2009 et 2011, et s'établissait à la rentrée 2012 à un peu moins de 290 000 étudiants. Soulignons que cette tendance n'est pas propre à la France, ni à l'Europe d'ailleurs mais est une réalité planétaire (+ 19%).

Hausse des effectifs avec de nouvelles populations socialement plus diverses, développement de nouvelles formes d'études supérieures comme l'apprentissage, accueil d'étudiants venant de pays variés hors de la zone d'influence traditionnelle de la France... l'ouverture de l'Université se poursuit! Cette dynamique démontre que l'accès à l'éducation et aux savoirs est un combat toujours d'actualité.

Dans ce cadre la vie étudiante, comme la pédagogie d'ailleurs, va revêtir une importance considérable pour offrir les conditions de la réussite aux études à tous ces nouveaux étudiants. Et face à cet enjeu, les collectivités seront comme toujours en première ligne pour préparer l'avenir.

Merci aux sortants, et bienvenue à leurs successeurs! ■

En **bref...**

■ Un an après qu'une mission Sénatoriale a conclu que, en matière de sécurité sociale étudiante, « le statu quo n'est guère envisageable », et alors que la Cour des Comptes a depuis largement étayé ce constat, et devant l'immobilisme des pouvoirs publics, la FAGE, et l'UFC – Que Choisir ont lancé une pétition en ligne appelant à une refondation de ce régime, dans l'intérêt de tous les étudiants.

INFO + www.quechoisir.org

■ Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie.

« Environ quatre jeunes adultes sur dix, âgés de 18 à 25 ans, ne vivent pas habituellement chez leurs parents. Globalement plus âgés, plus diplômés et donc mieux insérés dans le marché du travail que l'ensemble des jeunes adultes, 84 % de ces jeunes dits « non cohabitants » ont perçu en moyenne des revenus du travail au cours de l'année précédant l'enquête (2005/2010).» ÉTUDES et RÉSULTATS ! n° 867 février 2014 ■

INFO + Téléchargez Etudes et résultat n°867 Février 2014



Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AFIJ, l'AVUF, l'ADELE et la CPU ISSN 2263-8431

Directeur de la publication : Nicolas Delesque **Gérant :**

Philippe Campinchi (PCC)

Comité d'orientation : En cours de constitution

Rédaction : Philippe Campinchi, Nicolas

Delesque, Bruno Martin, Jérôme Sturla,

Crédits photos et iconographies : DR, Fotolia, Didier COCATRIX (hommes) ; Yves CHANOIT (Rolex) ; DR (illustration).

Remerciements: Anne Benoit, Flavie Chollet-Garnier, Lucas Chevalier, Jean-Paul Domergue, Vincent Dupy, Magali Esposito, Antoine Grassin, Antoine Godbert, Loïc Gojard, Yves Goepfert, Dominique Jégo, Philippe Quéré, Élise Renaudin, Olivier Rey, François Rio, Julie Testi. Tarifs d'abonnements: Individuel: 100 euros HT

d'abonnements : Individuel : 100 euros HT Institutionnel : 500 euros HT Parties prenantes : Convention particulière

Universités & Territoires : Chez PCC 5/7 rue de Savies 75020 Paris Tél : 0140331793 E-mail : rédaction@universites-territoires.fr

Universités & Territoires remercie



















Objectif 40 000

Entretien réalisé par Nicolas Delesque

Le 13 mai 2013, Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement et Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont confié une mission à Marc Prévost, afin d'établir un tableau de bord interministériel identifiant l'ensemble des 40 000 logements étudiants à mettre en chantier, de mettre en place des outils pour suivre et réaliser ce plan et d'engager la concertation avec l'ensemble des parties prenantes.



Entretien

Un comité de suivi se réunit régulièrement pour suivre l'annonce du président de la République F. Hollande de produire 40 000 logements pour étudiants pendant la mandature. Comment avez vous décidé de travailler?

Il existe deux niveaux de suivi. Le premier est le niveau national. Il s'agit d'évoquer avec tous les acteurs du logement étudiant le dispositif que l'Etat veut mettre en œuvre. Nous avons besoin de tous, soit pour lancer des opérations, soit pour les financer, soit pour donner l'appréciation de l'utilisateur. Notre comité national de suivi comprend donc les administrations compétentes, enseignement supérieur, logement, finances, les représentants des CROUS, les organismes d'HLM, les représentants du secteur privé grâce notamment aux Associations AIRES (Association interprofessionnelle des résidences étudiants et services) et ADELE, des représentants des collectivités territoriales, des représentants des universités. des représentants des étudiants, je pense n'oublier personne. Ce comité permet de mutualiser et de tester les idées, il est aussi un instrument de transparence car chaque acteur a le droit d'être informé et de présenter ses propres propositions. Le second niveau de suivi est le niveau régional. Le Préfet et le Recteur sont les mieux placés pour dialoguer avec les collectivités territoriales, ils peuvent s'appuyer sur les CROUS et bénéficient de l'expertise des ingénieurs des rectorats pour évaluer la demande et monter les opérations, ils sont en mesure d'apprécier le réalisme des projets, de mettre en place des tableaux de bord et des calendriers et d'en assurer le respect. Par ailleurs tous les acteurs précédemment cités peuvent être appelés par eux à participer à l'instance de gouvernance régionale dans les mêmes objectifs de transparence et d'efficacité.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

Quels types de logements sont comptabilisés ? Tous les logements étudiants dédiés, juste ceux gérés par les Crous, uniquement ceux conventionnés ?...

Dans le Plan 40 000 on comptabilisera trois contingents:

- les logements construits et/ou gérés par les CROUS,
- les logements construits par les organismes d'HLM et gérés non par les CROUS mais par des associations,
- les logements conventionnés à loyer plafonné construits par des opérateurs privés.

Comment expliquer notre retard dans la production de logements étudiants sur certaines zones comme Paris et Lyon: manque de pilotage ou d'acteurs? Absence de priorités chez les décideurs locaux? Freins dans les procédures et financement?

Je ne sais pas expliquer le retard mais il est clair qu'une impulsion donnée par le gouvernement dynamise les acteurs, qu'une coordination régionale ou locale des acteurs facilite les opérations, qu'une méthode commune de comptage de la production et de traitement des blocages permet d'avancer. Le paradoxe est que seules les opérations des CROUS étaient jusqu'à présent recensées et qu'on réalisait probablement plus de logements sociaux pour étudiants qu'on ne le croyait, aussi bien chez les organismes d'HLM que chez les promoteurs privés.

Pouvez-vous nous indiquer les pistes contenues dans la future loi sur le logement pour faciliter et soutenir la production de logements jeunes ou étudiants?

La loi ALUR va comporter une définition des résidences pour étudiants, définition qui n'existe pas aujourd'hui. Mais cette définition va surtout régler des problèmes de gestion: fin du maintien dans les lieux de personnes qui ne sont plus étudiants, ce qui fait perdre des places pour de vrais étudiants, attribution des logements par les gestionnaires et non plus par les commissions traditionnelles, forfait de charges définitif au lieu de

provisions régularisées l'année suivante, lorsque les étudiants risquent de ne plus être là. Par ailleurs, une mesure va faciliter la construction des résidences et alléger les coûts, l'ordonnance d'octobre 2013 qui permet à l'autorité qui délivre le permis de construire de déroger à l'obligation de parkings.

Au delà du quantitatif, ce qui surprend les observateurs étrangers dans le parc de logements dédiés, c'est le caractère exclusif du logement individuel (chambre, studio, ...): allons nous vers une diversification des produits, avec les logements collectifs, colocation ou logements partagés, ou cela reste difficile en France?

La colocation est déjà possible dans le logement privé comme dans le logement social, chez les propriétaires individuels comme chez les CROUS. Mais il y a souvent une réticence des gestionnaires à cause des questions de solidarité financière entre colocataires, questions aggravées par les durées de séjour de plus en plus courtes.

Le manque d'innovation se ressent aussi dans la programmation et la conception, la volonté du MESR de valoriser l'existant et densifier les campus peut-elle ouvrir la voie à des changements d'usages de bâtiments, de rénovations de logements de fonctions délaissés, ... ?

L'accord cadre qui ouvre des solutions techniques permettant de réduire considérablement les durées de construction est une véritable innovation tout à fait compatible avec la qualité des prestations. Les résidences de la réussite en sont un autre aspect. Par contre il faut mener un inventaire objectif des bâtiments existants, peut-être changer l'affectation de bâtiments universitaires inutilisés en logements. Une piste paraît aussi assez peu explorée, la surélévation de bâtiments existants, comme le Groupe La Poste l'a fait il y a quelques années.

Concernant les innovations, beaucoup de publicité avait été faite à l'époque autour des logements «container» du Havre. Au delà de cette opération où en est-on du loge-

ment modulaire? Est-ce une solution pour la production rapide? ...

J'ai pu voir deux opérations de ce type. Il s'agit d'une vraie solution avec de grandes qualités sous trois réserves: la durabilité des matériaux, que l'on verra à l'usage, un petit effort architectural pour «habiller» l'enveloppe du bâtiment, une réflexion de fond sur l'intégration de la résidence pour étudiants dans la ville plutôt que de l'implanter sur des zones hors ville.

D'autres innovations concernaient le mode d'habitat en donnant au logement étudiant une utilité sociale complémentaire : c'est le cas du logement intergénérationnel ou des Kaps de l'Afev. Les Universités peuvent-elles soutenir ce type d'initiative comme contribution au développement local? Comment le ministère peut aussi participer à ces essaimages ?

Ces modes de logements d'un type particulier, comme les logements destinés spécifiquement aux chercheurs ou aux étudiants en mobilité ne pourront se développer qu'avec une implication des acteurs locaux et en premier lieu avec les principaux intéressés que sont les établissements d'enseignement supérieur. On voit d'ailleurs déjà des établissements s'investir dans le logement étudiant pour répondre à leurs besoins spécifiques comme l'Université de Toulouse avec la gestion de la caution ou l'Université de Nantes avec la Maison des Chercheurs. Le ministère reste mobilisé sur ce sujet et participe à ce titre au comité de pilotage des KAPS au côté d'autres ministères et de la CDC ou encore aux réunions sur le logement intergénérationnel organisées par le ministère des affaires sociales. Dans le même esprit, il apporte son soutien à des têtes de réseaux comme l'AFEV très impliquées sur ce sujet.

Le logement est souvent un frein à la poursuite des études pour les élèves issus des milieux populaires. Le dispositif des Résidences de la réussite est une réponse mais qui reste très marginale, va-t-on vers son développement? Ou l'émergence d'autres politiques ayant des objectifs similaires?

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

Le choix de poursuite d'étude des nouveaux bacheliers boursiers issus d'un milieu modeste est surdéterminé par l'offre de formation de proximité, ces derniers optant souvent pour des formations qui ne correspondent pas à leurs aspirations et des cursus d'études en deçà de leurs capacités. Améliorer la réussite de ces étudiants suppose donc de leur faciliter l'accès à l'ensemble des formations supérieures (STS, IUT, CGPE, Université...), le logement étant un levier de plus en plus incontournable. Cela suppose également que ces étudiants bénéficient d'un accompagnement pédagogique renforcé (tutorat, suivi personnalisé, compléments disciplinaires, ouverture culturelle et à l'actualité, communication, activités artistiques et sportives...) tel qu'il est réalisé en amont dans le cadre des cordées de la réussite. Avec un loyer à coût modéré et un accompagnement intégré, les résidences étudiantes pour la réussite constituent une réponse adaptée à des besoins identifiés que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite développer avec le concours des crédits du programme des investissements d'avenir (action internats d'excellence et égalité des chances) et plus largement dans le cadre de la réalisation du plan 40 000. Des résidences pour la réussite ont déjà été ouvertes à Fontenay-aux-Roses, Nantes et bientôt à Villebon/Yvette et St Cloud. D'autres projets sont à l'étude et devraient voir le jour dans un délai de trois ans. Il ne s'agit encore que d'une expérimentation rendue possible par le concours des investissements d'avenir. Mais les premiers retours d'expérience montrent que ce type d'offre répond à un vrai besoin.

Pour certaines villes moyennes, le développement de l'offre de formation se heurte au manque d'infrastructures d'accueil et principalement de logements. Quels types d'aide ou de soutien peut on envisager pour soutenir l'effort de certaines collectivités.

La question de l'université dans les villes moyennes est délicate car l'offre de formation présentée aux étudiants doit être suffisamment variée pour ne pas les pousser à choisir des formations sur un critère dominant de proximité géographique. Les pôles universitaires ne doivent pas être trop limités. En ce qui concerne le logement, on peut considérer que le financement d'Etat par le PLS (prêt locatif social), éventuellement complété par des financements locaux ou des apports de terrains, permet d'équilibrer financièrement les constructions et de solvabiliser les étudiants par l'APL. Ce financement est prévu de manière quantitativement abondante dans le budget de l'Etat et peut donc satisfaire les besoins des villes moyennes. En région Ile-de-France, compte tenu des caractéristiques de cette région, on peut également faire appel à un financement PLUS, un peu moins cher que le PLS. Une politique de transports collectifs cadencés entre une grande ville et des villes moyennes peut aussi répondre à ces besoins.

Plus généralement, les relations entre les collectivités et les Universités qui se sont développées ces dernières années, ont souvent porté sur la production de logement. Le MESR accompagne-t-il les établissements dans ces discussions et y a t il une approche spécifique dans le choix des orientations pour les prochains contrats de territoires sur les produits, les implantations, le lien au transport et aux lieux d'étude...

Les contrats de plan Etat Régions porteront pour certains sur le logement pour étudiants, ainsi que la suite du Plan Campus. L'expérience du Plan 40 000 montre que l'Etat central peut apporter beaucoup, par exemple avec l'accord cadre sur la construction modulaire. Mais

l'essentiel doit se faire et se décider au niveau régional ou local. C'est là que l'on connaît les caractéristiques locales, que l'on dispose de terrains, que l'on donne le permis de construire, que l'on peut avoir délégation des crédits d'Etat pour le logement, que l'on peut accompagner financièrement les opérations, mobiliser les opérateurs et négocier les opérations avec eux, faire évoluer les réseaux de transport.

Par ailleurs, la mission du Plan 40 000 a contribué à la loi ALUR et suit les textes allégeant les coûts de construction et les délais. Elle met en place un tableau de bord interministériel identifiant les opérations faisant l'objet d'un consensus local et compatibles avec la demande des étudiants. Un suivi détaillé des opérations sera mis en place pour détecter et résoudre les blocages, avec mise à jour trimestrielle. Chaque déplacement sur le terrain sera suivi d'une validation officielle par le Cabinet du MESR des opérations et des échéanciers, que les préfets et recteurs devront faire respecter (une circulaire est en cours de signature.) Il est demandé à chaque région de mettre en place une instance de gouvernance pour définir des listes d'opérations communes et de coordonner les décideurs financiers pour accélérer la réalisation des projets. La validation des opérations porte pour le moment sur trois des sept régions les plus tendues, Midi Pyrénées, Rhône Alpes et Nord, pour un peu plus de 9 000 logements. L'objectif fixé à la région Ile-de-France est par ailleurs de 20 000 logements sur cinq ans et il reste d'autres régions à voir où la demande est importante. L'objectif de 40 000 places en cinq ans ne paraît donc pas irréaliste.

Efficacité renforcée

Un tableau de bord interministériel géré par le MESR est en cours d'élaboration avec pour vocation un suivi des opérations en cours et à venir. Les préfets et recteurs sont ainsi appelés à communiquer l'état des opérations sur leur territoire.

Une adresse mail a été mise à leur disposition à cet effet : mission_plan4000@enseignementsup.gouv.fr



Synthèse du 3° séminaire Paris 10 décembre 2013

Penser la ville universitaire de demain





Page 7 - Penser la ville universitiare

Lire la suite

Page 8 - Regards croisés sur la ville

Lire la suite

Page 9 - Bilan et perspectives avec Geneviève Fioraso

Lire la suite

Pages 10 à 12 - 1993/2013 : 20 ans de

1993/2013 : 20 ans de l'AVUF

Lire la suite

Page 13 - Ouverture de la ville sur l'université et de l'université sur la ville

Lire la suite

Pages 14 & 15 -

Comment l'université pourrait-elle se penser différemment demain?

Lire la suite

Page 16 - La démocratisation de l'université est essentielle!

Lire la suite





Penser la ville universitaire

L'Hôtel de Ville de Paris accueillait le dernier séminaire de la mandature en cours de l'AVUF et de l'année 2013. En ce mardi 10 décembre et dès 9h, les participants ont pu accéder à la Mairie de Paris pour récupérer leurs badges, les documents de la journée et prendre place dans un auditorium confortable pour suivre l'événement.

n novembre la Ville de Paris a été désignée « meilleure ville étudiante au monde » pour la seconde fois, par le classement QS 2013, devant les villes de Londres, Singapour, Sydney et Zurich. Ce classement tient compte des coûts d'inscription, de la qualité de vie, de l'employabilité ou encore de la mixité étudiante des villes universitaires. Selon Didier Guillot, cette reconnaissance internationale témoigne « du dynamisme de la ville de Paris au service de l'accueil et de la vie étudiante ». Plus largement, les villes membres de l'AVUF comprennent l'intérêt d'accueillir au mieux les étudiants sur leurs territoires, comme « des citoyens à part entière ». En témoigne par exemple, l'action coordonnée des villes universitaires pour organiser la seconde édition de la « Nuit des étudiants du Monde » (NEM) : alors que 10 villes participaient à l'opération en 2012, on en comptait une vingtaine en octobre 2013. Cette opération à destination des étudiants étrangers et initiée par la Ville de Lyon il y a 11 ans, a pris « une dimension nationale remarquable depuis que l'AVUF y a apporté son soutien ».

BILAN DE LA MANDATURE

L'AVUF comporte aujourd'hui 72 villes adhérentes et membres, dont l'originalité réside dans l'hétérogénéité des communes et acteurs représentés. L'association des directeurs de CROUS vient d'ailleurs de rejoindre l'AVUF. Hélène Mandroux, Maire de Montpellier et présidente de l'AVUF, témoigne du changement de l'enseignement supérieur sur les 20 dernières années : « À la création de l'AVUF en 1993, il y avait 1,9 millions d'étudiants en France. Depuis, les effectifs n'ont fait qu'augmenter de façon constante ». Cette massification de l'enseignement supérieur, pour atteindre 2,4 millions d'étudiants en 2013, s'explique notamment par la poursuite d'études des bacheliers technologiques puis professionnels et elle a entrainé de nouvelles attentes par exemple pour des des formations professionnelles et courtes,. Parallèlement, depuis le schéma U 2000 qui a appelé les collectivités en co-financement de nombreux sites nouveaux dans les villes moyennes et de renforcement des sites existants, les universitaires et les élus locaux se sont acculturés réciproquement à des partenariats, en particulier sur les équipements et les services. Les associations d'élus locaux et régionaux ont conclu des conventions avec la Conférence des présidents d'université; la tertiairisation de l'enseignement supérieur n'est plus un mot tabou. Néanmoins, dans les politiques en cours de décentralisation, et singulièrement dans l'enseignement supérieur et la recherche, les textes laissent peu de place à nos collectivités

Le travail de l'AVUF durant l'année 2013 s'est fait en coordination avec les associations d'élus du bloc local pour faire reconnaître le rôle des collectivités dans la loi Fioraso. Les « schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche » sont maintenant inscrits dans le droit français et les collectivités territoriales vont pouvoir s'engager sereinement dans l'élaboration des « contrats de sites ».

« Aujourd'hui plus que jamais, l'AVUF a compris les synergies possibles entre ESR, collectivités et monde économique »,

> **Hélène Mandroux,** Maire de Montpelleir, Présidente de l'AVUF





Regards croisés sur la ville universitaire d'aujourd'hui

Cette table ronde a réuni le maire d'Arras Frédéric Leturque, le viceprésident de l'université d'Artois Pasquale Mammone, le maire de Montpellier Hélène Mandroux, le président de l'université de Montpellier 1 Philippe Augé, le président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin Robert Cadalbert et le président de l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) Jean-Luc Vayssiere.

es différents invités ont d'abord dressé un bref état des lieux des rapports entre l'université et la ville sur leurs territoires respectifs. Jean-Luc Vayssiere, président de l'UVSQ a ainsi mentionné la présence de grandes entreprises proches de l'université qui favorisent la collaboration avec les chercheurs et permettent de placer des étudiants en stage. Robert Cadalbert, président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, a de son côté souligné « l'importance de l'investissement de l'agglomération dans l'université de Saint-Quentin, à hauteur de 35 millions ». Hélène Mandroux, maire de Montpellier, a évoqué la situation particulière de cette ville « où l'université a joué un rôle vital tout au long de son histoire, jusqu'à aujourd'hui, puisqu'elle compte 60 000 étudiants pour 260 000 habitants ». Elle a en outre cité l'exemple d'une étude sur le

mode de déplacement des étudiants qui a influencé toute l'urbanisation de la ville. Pour Robert Cadalbert, président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin. « l'université est un lieu de savoir mais aussi de professionnalisation », en témoignent notamment les projets d'urbanisme des étudiants de la fac d'architecture sur certains quartiers de la ville. Pasquale Mammone, vice-président de l'université d'Artois, a mentionné de son côté le nouveau musée Louvre-Lens qui a permis des projets de développement économique « dans lesquels les universités ont joué un rôle important ». En appui de ces propos, Frédéric Leturque, maire d'Arras, a rappelé que « derrière la construction de l'université d'Artois, divisée en 5 sites, c'est celle de la Métropole que nous sommes en train de faire ». En conclusion, il a ajouté : « Il s'agit d'un mariage à trois entre le territoire, l'ESR et les entreprises».

ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS

Le débat qui a suivi la table ronde a mis en lumière plusieurs problématiques, dont celle de la place de l'étudiant dans la ville. Jean-Pierre Momcilovic vice-président de la communauté d'agglomération de Montluçon a pris la parole en évoquant l'IUT -qui compte 1000 étudiants- comme un « outil très intéressant pour le maillage du territoire ». Carine Camby, déléguée générale de la Cité internationale à Paris, a quant à elle souligné la spécificité de la dimension internationale qui selon elle « mérite un regard particulier des collectivités territoriales ». Nicole Chaumont maire adjoint de Brivela-Gaillarde est intervenue en évoquant l'intégration des étudiants dans la réforme des rythmes scolaires. Josette Travert, présidente honoraire de l'université de Caen, a évoqué la convention qui vient d'être signée entre la ville et l'université « pour mettre en évidence la lisibilité de cette collaboration sur 3 ans», notamment concernant les différentes activités organisées pour la vie étudiante et la participation des étudiants à la réforme des rythmes scolaires. Philippe Auge a de son côté souligné la nécessité pour les élus d'encourager les projets des étudiants « qu'ils soient culturels, à l'international, mais aussi solidaires et de proximité ». (Suite page 9)



(Suite de la page 8)

LE LOGEMENT ÉTUDIANT

« Il faut que les étudiants soient dans la ville », a souligné Robert Cadalbert en évoquant aussi le concept de « clusty », terme formé à partir de « cluster » et de « city ». Frédéric Leturque a pour sa part souligné la nécessité de proposer

aux étudiants des logements vacants au lieu de créer de grandes résidences universitaires. Hélène Mandroux a alors mentionné les 35 hectares de terrains militaires achetés par la ville, dont les premiers occupants sont aujourd'hui 200 étudiants de l'université et de l'école de journalisme, ainsi que du logement privé et social. Enfin, Denis Lambert, président de l'association des directeurs de Crous,

est intervenu pour rappeler l'importance de la réflexion en amont afin de bien définir la demande des étudiants. « L'offre de logement est basée sur l'innovation, la mixité des publics et sur des partenariats étroits Crous et ville de Paris », a-t-il indiqué. « Nous sommes en lien avec les associations de quartier, nous faisons du tutorat pour les primo-arrivants : c'est une nouvelle approche ».

















Bilan & persectives

Geneviève Fioraso a rappelé dans son discours les grandes priorités du ministère : les liens entre les collectivités et les universités, la politique de site pour une organisation plus lisible et plus équitable, l'amélioration des conditions de vie des étudiants, la rénovation des campus et leur modernisation, la performance énergétique et le développement du numérique.

a ministre a introduit son discours en rappelant le rôle essentiel qu'a ioué l'AVUF dans la transformation de l'image des campus et de leur rapport aux Villes. « Pendant des années, le modèle qui a prévalu a été celui de campus périphériques, peut-être parce que les étudiants faisaient un peu peur. Nous n'en sommes plus là et l'AVUF a joué un grand rôle dans cette prise de conscience ». Geneviève Fioraso a ensuite rappelé ses actions en faveur du renforcement des liens entre les collectivités et les universités : relancement de l'Opération Campus, création d'un comité de concertation avec les collectivités pour l'opération du plateau de Saclay, mutualisation des fonds de l'Opération Campus pour faire avancer la phase 1 du campus Condorcet, la rénovation de la faculté de pharmacie et celle du Collège de France...

PRIORITÉ À LA POLITIQUE DE SITE

La loi du 22 juillet 2013 a mis en avant la nécessité d'une plus grande attractivité de l'ESR français. « Cela passe par une orga-

nisation plus lisible », a indiqué Geneviève Fioraso. « C'est la politique de site, soit la coordination par les établissements de leurs politiques de formation, de recherche et d'innovation ». La ministre a ainsi annoncé qu'à moyen terme, une trentaine de communautés d'universités et d'établissements (COMUE) élaboreront cette stratégie commune sous différentes formes. Cependant, Geneviève Fioraso a précisé que les futurs regroupements respecteront la spécificité de chacun de ses membres, particulièrement dans les villes moyennes. « La politique de site, c'est le contraire d'une politique de concentration sur les métropoles », a-t-elle expliqué. « La géographie de l'offre de formation et de la politique de recherche doit être cohérente, équitable et tenir compte des bassins de vie et d'emploi ». Les collectivités s'associeront aux contrats de sites non pas comme signataires directs mais comme « membres associés » ou par des conventions complémentaires. « Il s'agit de dynamiser de véritables écosystèmes territoriaux », a résumé Geneviève Fioraso.

CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS

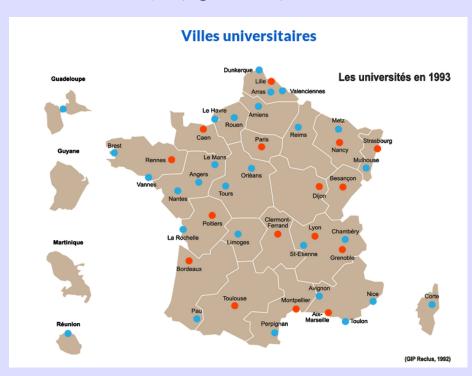
La réussite des étudiants est une priorité du ministère. « Or, les conditions de vie des étudiants ont un impact direct sur la réussite de leur parcours », a indiqué Geneviève Fioraso, en citant notamment les antennes de proximité ou les IUT souvent implantés dans les villes moyennes qui « accueillent en forte proportion des étudiants issus de familles modestes, avec d'excellents résultats en termes d'insertion professionnelle ». Selon la ministre de l'ESR, la réussite étudiante tient aussi pour beaucoup au décloisonnement des formations, à la multiplication des passerelles entre les parcours et à la simplification des intitulés des formations. Concernant les 11 000 intitulés de Masters actuels, le Ministère s'est également engagé à les réduire pour la rentrée 2015.

Par ailleurs, la ministre de l'ESR a annoncé avoir obtenu 458 millions d'euros sur 3 ans pour abonder les bourses des étudiants qui en ont le plus besoin. « Dès cette rentrée, 640 000 étudiants perçoivent une aide majorée de près de 30% et 58 000 étudiants une aide nouvelle avec une bourse de 1000€ ». Geneviève Fioraso a également rappelé que le prochain CPER sera centré sur l'aménagement de la ville universitaire de demain, avec pour priorités la qualité et l'attractivité des campus, qui passe par leur rénovation et leur modernisation. Il s'agit notamment de lancer une politique active en matière de performance énergétique, formalisée dans la Convention d'@venir 2013-2018 signée à Strasbourg en avril 2013. En outre, le développement du numérique est également une priorité. « Il s'agit de mettre en réseau les lieux d'enseignement, d'apprentissage et de recherche grâce à des espaces ouverts, modulables et très équipés, adaptés à la formation initiale et tout au long de la vie ». Enfin, le prochain CPER mettra également l'accent sur la création de 40 000 logements pour les étudiants d'ici la fin du quinquennat.



1993/2013 : 20 ans de l'AVUF

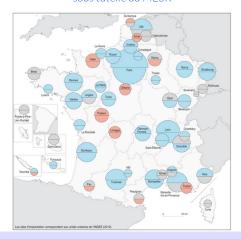
Tout anniversaire mérite un gâteau! Sur la photo, Pierre Albertini découpe le gâteau préparé par le CROUS de Paris. Le fondateur de l'AVUF est également intervenu, sous la forme d'une rétrospective, à partir d'une présentation réalisée par Jean-Paul Domergue et Bruno Martin. Présentation (voir pages 11 à 13).



En 2013, environ 650 sites d'enseignement supérieur. Près de 600 en régions dont plus de 150 sites universitaires. 45 villes sièges d'universités. «L'augmentation du nombre des bacheliers amène de plus en plus d'étudiants vers les structures d'enseignement supérieur, obligeant les pouvoirs publics à créer de nombreux sites universitaires nouveaux.» Désormais, les bacs généraux ne représentent plus que 48% des bacheliers. (Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence», CESE, 2008, M. J4 P Duport.)

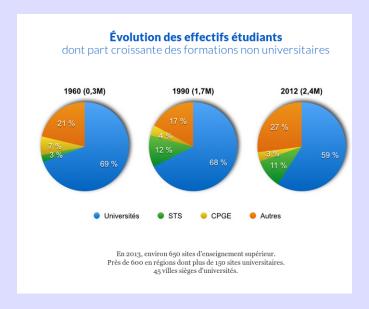


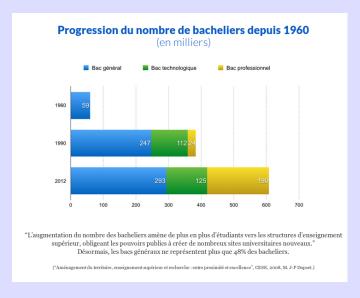
2011-2012 : sites sièges d'établissements sous tutelle du MESR



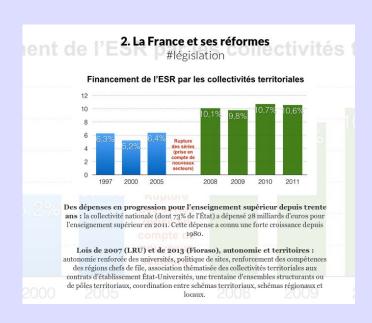
2011-2012 : sites secondaires d'établissements

Design of the second of the se

















En **bref**

1993 : 1er colloque national de la FMVM sur<< les conditions d'une réussite», création de l'A VUF.

1995 : l'Etat élabore des schémas régionaux de services collectifs

2006-2013 : l'AVUF organise une dizaine de colloques nationaux et séminaires thématiques.

2009-2012 : la CPU associe les associations d'élus locaux aux colloques de Brest et de Marseille.

Des dépenses en progression pour l'enseignement supérieur depuis trente ans : la collectivité nationale (dont 73% de l'État) a dépensé 28 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur en 2011. Cette dépense a connu une forte croissance depuis 1980.

Lois de 2007 (LRU) et de 2013 (Fioraso), autonomie et territoires: autonomie renforcée des universités, politique de sites, renforcement des compétences des régions chefs de file, association thématisée des collectivités territoriales aux contrats d'établissement État-Universités, une trentaine d'ensembles structurants ou de pôles territoriaux, coordination entre schémas territoriaux, schémas régionaux et locaux.

Depuis 1993, nombre de villes moyennes élaborent des schémas stratégiques d'ESR.

Depuis 2004, une dizaine de régions élaborent des schémas régionaux de l'ESR, processus confirmé par la loi Fioraso; quelques grandes villes élaborent des schémas d'urbanisme universitaire.

Le rôle des régions se confirme en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, de formations artistiques, sanitaires et sociales, etc. La politique de sites et les regroupements d'établissements structurent une politique infra-nationale de l'ESR.

7. La vie des étudiants

#vie_étudiante

Le logement des étudiants : avec 7% des étudiants logés et 50 millions d'équivalents-repas par an, les CROUS restent des acteurs majeurs, mais on assiste à l'émergence de nouveaux opérateurs et à l'explosion d'autres modes de logements (bailleurs sociaux, résidences privées). En 2010 : arrivée de la colocation solidaire (KAPS de l'AFEV). Aujourd'hui, le logement étudiant est intégré dans certains PLH.

Une rupture du "parcours santé" des étudiants" : l'accès aux soins est altéré (renoncement), 1 étudiant sur 4 n'a pas de couverture sociale, 20% des étudiants n'ont pas de complémentaire santé, la "convivialité étudiante" mêne à des conduites à risques.

Lieux étudiants et intégration dans la ville : foisonnement contrasté des « Maisons de l'Étudiant », 3 rencontres nationales dont la dernière à l'initiative de la ville de Paris, création de conseils municipaux / d'agglomérations de la vie étudiante et accueil des nouveaux arrivants (nuit des étudiants du monde, etc.).







Ouverture de la ville sur l'université et de l'université sur la ville

Deux personnalités ont introduit les travaux de l'après-midi. D'une part Jean-Louis Missika, Adjoint au Maire de Paris et d'autre part Jean-Loup Salzmann, Président de la CPU. Au coeur de leurs interventions une profonde volonté co-partenariale entre la Ville et l'Université

a ville de Paris est depuis longtemps une commune qui a évolué au rythme de l'ESR, notamment avec la création de la Sorbonne dès 1253. Paris a inventé « l'urbanisation de l'enseignement supérieur, surtout durant la renaissance par le réinvestissement des centres par les campus ». Le patrimoine parisien de l'ESR est conséquent. La ville universitaire de demain passe par une prise de conscience de ce patrimoine mais aussi par « une ouverture de la ville sur l'université et de l'université sur la ville ».

L'avenir de l'ESR parisien est aujourd'hui du côté de Paris Rive-Gauche, campus ouvert sur le milieu urbain ou encore de Condorcet. On ne peut pas penser la ville universitaire de demain audelà des nouveaux modes d'apprentissage et de l'impact du numérique. Les lieux d'études doivent devenir des « lieux hybrides », où on fait émerger

des talents plutôt que des diplômes. La ville de Paris travaille avec son temps, avec par exemple une réflexion sur la mise en place de « MOOC Factory ». Sa vision du campus de demain est celle du « partage des connaissances et des compétences de l'université avec le territoire ».

Jean-Loup Salzmann, Président de la CPU, constate que les universités sont heureuses des relations qu'elles ont avec leurs villes d'accueil. Le témoignage du président de la CPU témoigne ici de la volonté des universités de travailler en partenariat avec les collectivités territoriales. Il est évident que les universités ont besoin des acteurs locaux pour mettre en marche « la fertilisation croisée et la compétitivité des territoires ».

« Une belle université est importante pour l'attractivité des étudiants »,

> **Jean-Loup Salzmann,** Président de la CPU





Comment l'université pourrait-elle se penser différemment demain ?

Au cœur du débat : les questions du numérique, de l'économie de la connaissance, des transferts de technologie, de la gouvernance et des stratégies locales d'ESR. Un bilan de ces évolutions a été fait par Yves Lichtenberger, ancien Président de l'université de Marne-la-Vallée, directeur de Programme au Commissariat général à l'investissement et professeur de sociologie ainsi que par Jean-François Balaude, président de l'université Paris Ouest-Nanterre, professeur de philosophie.

Aujourd'hui, l'université est à nouveau considérée comme au cœur du développement économique et social de nos sociétés », a indiqué dans son introduction Yves Lichtenberger. Dans les années 90, ce sont surtout les nouvelles technologies qui ont été ainsi massivement diffusées, mais « le maillon faible est aujourd'hui celui de la connaissance et la création de produits issus de cette connaissance ».

En effet, Yves Lichtenberger a rappelé la nécessité d'une diffusion massive des pratiques de recherche et l'importance de l'innovation. Par ailleurs, il a évoqué le progrès que constitue la reconfiguration sur le modèle du Master LMD, mais déploré le manque de développement de la validation des acquis d'expérience (VAE). En outre, il a insisté sur la nécessité de « sortir

d'un modèle qui coupe la formation de la recherche ».

RÉANCRAGE DANS LE TERRITOIRE

« L'université réapprend à vivre son ancrage dans le territoire », a expliqué Yves Lichtenberger. « Le territoire est considéré comme un lieu de ressources. C'est le socle dont les universités se servent pour rayonner au niveau mondial ». Il est ensuite revenu sur l'historique du mouvement de recomposition des universités, avec la création des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en 2006, puis l'abandon de l'appui des politiques publiques aux PRES en 2010. « Les Régions et les métropoles ont joué un rôle déterminant pour appuyer les regroupements », a-t-il indiqué.

(Suite page 16)

« Aujourd'hui, l'université est à nouveau considérée comme au cœur du développement économique et social de nos sociétés »entre ESR, collectivités et monde économique »,

Yves Lichtenberger,

ancien Président de l'université de Marne-la-Vallée, directeur de Programme au Commissariat général à l'investissement et professeur de sociologie. (Suite de lapage 15)

« Il existe une vraie nécessité pour les villes de renforcer l'aspect identitaire des territoires des universités ». Il a également rappelé l'importance de la diversification des universités et de leur décloisonnement. Enfin, Yves Lichtenberger a évoqué la situation des nombreux étudiants salariés que les universités doivent prendre en compte mais aussi les villes, en valorisant ce potentiel et en leur offrant des emplois.

PÉDAGOGIE DU NUMÉRIQUE

Jean-François Balaude a abordé quant à lui la politique d' « open data », notamment avec la question des MOOCS et celle de l'articulation d'une politique de formation traditionnelle avec ces nouveaux médias. Il a ainsi annoncé que l'université de Nanterre avait mis en route deux projets de MOOCS, qui seront mis en ligne en janvier 2014 sur la plateforme « France université numérique ». « L'université entre dans les réseaux et cela permet de défendre l'idée que le savoir est le bien de tous », a-t-il souligné. En outre, il a évoqué la transformation des villes en « villes intelligentes », qui incluent pleinement les dimensions culturelles, patrimoniales et éducatives. « L'objectif partagé entre la ville et l'université est de permettre à tous l'acquisition de l'exercice de son jugement, afin d'accéder à la citoyenneté». La ville universitaire représente ainsi selon lui une « sorte de ville augmentée » qui profite du réseau et des interactions locales.

DISCRIMINATIONS

Lors du débat qui a suivi, Josette Travert, maire adjointe à Caen, a évoqué l'évolution du nombre d'étudiants précaires depuis la massification des effectifs. Elle a souligné la nécessité d'une aide des villes notamment dans le domaine de la santé et de la culture. Par ailleurs, Josette Travert a mentionné la complexité de la notion de « site » en soulignant la différence des enjeux des regroupements entre Paris, où les universités étaient à l'origine scindées, et la province où elles étaient pluridisciplinaires dès leur création. Faustin Aissi, est ensuite intervenu pour expliquer qu'à Lille Métropole, les maires étaient très intéressés par l'insertion des bac + 2 et pour rappeler que « le pluridisciplinaire » devait être accessible à bac + 3.

Yves Lichtenberger a conclu le débat en rappelant les résultats de l'enquête PISA qui classe la France parmi les champions du monde de la discrimination sociale. « Pour ne pas discriminer socialement les étudiants, il faut développer massivement les pédagogies du « faire » et reconnaître qu'il existe vraiment deux voies, courte et longue». Il a également souligné l'enjeu fondamental du mixage entre formation initiale et formation tout au long de la vie, avec le développement de nouveaux modes de recrutement des entreprises.



« L'université entre dans les réseaux et cela permet de défendre l'idée que le savoir est le bien de tous »,

Jean-François Balaude,

président de l'université Paris Ouest-Nanterre, professeur de philosophie.

Coopération

Ville-Université

Au cours de son intervnetion, Jean-François Balaudé a déterminé 5 types de collaboration :

- Le lien entre la formation initiale et celle tout au long de la vie, la formation académique et professionnelle.
- Les projets « Recherche-action ».
- Le partage des ressources.
- L'éco-formation et tous les enjeux environnementaux.
- La responsabilité sociétale des universités.





La démocratisation de l'université est essentielle!

Didier Guillot, vice-président de l'AVUF et adjoint à la ville de Paris, est revenu sur son engagement à l'AVUF. Pour lui, c'était une « belle aventure territoriale et humaine » qu'il a commencé en 2008. Il considère « la ville comme un territoire d'accès au bien commun » où le travail de l'AVUF est rendu possible et se trouve décliné en terme de politiques publiques. Grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des villes, des universités, les organisations étudiantes ou les chercheurs, il nous reste encore beaucoup de choses à inventer dans les année à venir.

élène Mandroux, Présidente de l'AVUF et Maire de Montpellier, considère que le 20ème anniversaire de l'AVUF a « été fêté de façon assez brillante ». Les élus des villes universitaires ont pu ainsi durant ce colloque regarder hier et aujourd'hui mais aussi envisager demain. Ce qu'elle retient de cette journée d'échange, c'est que la relation entre villes et universités s'est transformée d'une « façon rapide et extraordinaire » sur les deux décennies passées.

La relation teintée de « je t'aime, moi non plus » a longtemps conforté à leurs places respectives les parties prenantes de l'enseignement supérieur. Les villes étaient fières de leur universités, les universités fières de leurs territoires. Chaque côté savait intimement que les acteurs étaient bel et bien liés les uns aux autres. Et les étudiants l'avaient compris bien avant : une fois diplômés, ils sont à la fois ambassadeurs de leur ville et de leur université.

L'université est aujourd'hui « l'union des savoirs » et les acteurs de l'enseignement supérieur doivent faire preuve d'initiatives, à l'image de la ville intelligente qui se construit de jours en jours. Les membres de l'AVUF auront l'occasion de se retrouver de nouveau ensemble au printemps, une fois les échéances électorales passées. Cela sera l'opportunité de transmettre encore « l'essor de l'AVUF et son goût pour faire avancer les acteurs ensemble ».

Durant les 20

 ans d'histoire de l'AVUF,
 les villes ont su sortir de leurs limites et

AVANCET »,

Hélène Mandroux,

Maire de Montpelleir,

Présidente de l'AVUF



Un protocole **pour des évolutions majeures ?**

par Philippe Quéré, Président d'Interfaces Compétences

Une dépêche AEF du 17 janvier 2014 fait état du projet de protocole visant à coordonner les actions des BAIP et du service public de l'emploi. L'ensemble des publics sortants de l'enseignement supérieur, diplômés ou non, est visé, avec l'objectif de proposer une offre d'accompagnements adaptée aux besoins de chacun et lisible sur chaque territoire. Cette démarche se déclinera via un appel à projets sur les territoires. La volonté est de permettre au service public de l'emploi de venir en appui des services universitaires pour développer des compétences en matière d'orientation, de promotion sociale et d'insertion professionnelle.



I nous semble que la forme et le fond de cette démarche sont susceptibles, à certaines conditions, de contribuer à activer deux leviers parmi les trois qui pourraient significativement renforcer quantitativement et qualitativement les actions des universités pour la professionnalisation et l'insertion professionnelle des étudiants.

Il nous est arrivé d'écrire (Cf. Les Cahiers d'Interfaces Compétences, Volume 01), que l'Université est l'institution qui a eu à assumer presque seule la massification de l'accès à l'enseignement supérieur lors des trente dernières années. Cela conduit à une situation où la simple duplication des méthodes mises en œuvre dans d'autres lieux de l'enseignement supérieur sera inadaptée. En effet, alors que les écoles, qu'elles soient d'ingénieurs, de commerce ou dans tout autre domaine, sont sur des logiques de « niches » (nombre limité d'étudiants sélectionnés, inscrits dans quelques formations limitées pour des parcours linéaires, en lien avec des secteurs et métiers très précis), l'université doit faire face à un très grand nombre d'étudiants, très divers, poursuivant des formations très variées, selon des

parcours souvent non linéaires, et dans une situation d'articulation beaucoup plus souple au marché du travail. Et sur ce dernier point il convient de noter que la logique « adéquationniste » ne saurait être recherchée pour l'ensemble du système de formation. Les évolutions rapides et le flou qui règne sur le marché du travail interdisent de construire toute la politique de formation supérieure dans une approche adéquationniste avec le marché du travail. Celui-ci a besoin de formations très lisibles, prévisibles, adéquates à certains métiers, et de formations plus transversales et permettant des adaptations. Enfin, il ne faut jamais oublier de redire que l'écart de moyens est considérable, et que le taux d'encadrement que peuvent proposer les universités à leurs étudiants dans ces fonctions d'appui à la professionnalisation, est très faible. Aussi, pour faire face aux nombreux défis que soulève une telle situation, il nous semble que l'université pourrait notamment aller au devant de trois leviers forts pour l'amplification de son action au bénéfice de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle des étudiants. 1/ Comme tous les acteurs de l'éducation nationale. l'université hérite d'une culture assez peu ouverte sur son environnement, et

n'a donc pas dans ses gênes une forte culture du partenariat. Or, l'apprentissage d'une telle méthode de travail et de développement offrirait des marges de manœuvres importantes. 2/ Les étudiants peuvent être acteurs de certaines démarches, de certains dispositifs. 3/ Alors que l'enseignement à distance se pratique depuis déjà bien des années et pourrait se développer fortement, les pratiques de tutorat et de formation à distance sur les enjeux de la professionnalisation gagneraient à être investies.

POTENTIALITÉS

La volonté de rapprochement et de coopération des acteurs institutionnels ne peut qu'être saluée. Si elle se décline notamment, comme cela est évoqué dans la dépêche, par des échanges d'analyses, d'expériences et d'expertises, cela peut être une bonne méthode pour co-construire, territoire par territoire, des dispositifs innovants et adaptés. Ceci étant, il convient probablement de mesurer l'investissement en temps qu'une telle démarche suppose dans un premier moment.

(Suite page 19)



(Suite de la page 18)

Au regard de la saturation de ces différents services, qu'il s'agisse des BAIP et SCUIO-IP d'une part, et des agences pôle emploi et des missions locales d'autre part, l'engagement d'une telle démarche de fond supposera une volonté forte de la part de directeurs-trices de ces différents services pour dégager réellement du temps pour permettre aux équipes de prendre le temps de croiser leurs expertises, analyses, puis pour l'élaboration des actions concertées. Ceci étant, une telle démarche participerait d'un renforcement et d'un développement de la culture partenariale pour les universités, ce qui serait un élément très positif.

S'agissant précisément des « démarches concertées » qui sont attendues, la formulation de certaines semble bien trop large pour que le document impulse précisément des actions. Par contre, certains axes nous semblent pouvoir contribuer à activer le second levier évoqué précédemment. En effet, il est proposé « d'im-

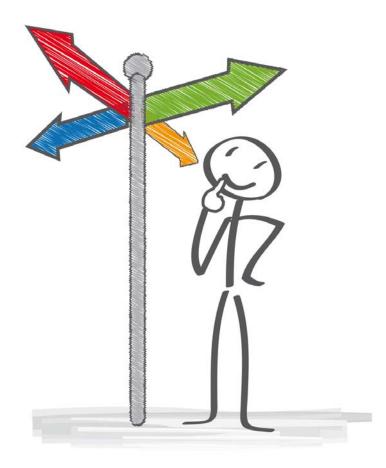
pliquer directement les jeunes et leurs représentants dans la construction et le déploiement des politiques publiques ». Plutôt que de se lancer dans des démarches de concertation sur ces suiets. l'expérience du « Manu Marketing des Diplômes » qui avait été tentée par l'association La Manu nous semble une bonne illustration de ce qui pourrait être envisagé. Le fait de faire travailler ensemble des groupes d'étudiants par exemple dans ce cas précis, à la formulation des compétences qu'ils acquièrent à l'occasion de leur formation, permet une réelle mise en mouvement des étudiants sur ces questions, permet à un encadrement très léger de piloter un grand nombre d'étudiants, qui vont eux-mêmes produire un travail et un contenu qu'ils pourront par la suite partager avec l'ensemble des étudiants de leur propre promotion. Mais de telles démarches permettant à un encadrement léger de s'appuyer sur des dynamiques de groupes d'étudiants peuvent se retrouver dans la recherche du stage, dans la recherche et le partage des informations obtenues lors d'entretiens métiers de-

mandés dans certains PPP, etc. Il y a là un gisement d'innovation pour les universités en matière de dynamique de professionnalisation de leurs étudiants.

Se sont donc là, nous semble-t-il, deux des potentialités majeures contenues dans ce projet de protocole. Pour terminer, un petit mot sur non pas une des méthodes mais un des sujets pointés et qui nous apparaît aussi fondamental. Il s'agit des questions de « temporalités », de « projection », « d'anticipation », des étudiants, pour faire le lien entre l'avant et l'après diplôme. Nous n'avons pas la place de développer la question ici mais il y a là une des clefs nous semble-t-il pour inciter les étudiants à adopter des comportements et démarches qui conduisent à ce que la recherche active et effective du premier emploi soit pleinement lancée avant même l'obtention du diplôme de fin d'études.

INFO +

interfaces-competences-coop.fr





Énième évolution de la loi sur les stages ?

par Philippe Quéré, Président d'Interfaces Compétences

A été déposée à l'assemblée Nationale une proposition de loi (n° 1701) « tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ». Cette démarche du législateur s'inscrit, chronologiquement au moins, dans la lignée d'une succession d'évolutions législatives et réglementaires amorcée il y a bientôt dix ans.

ous avions exprimé ces dernières années (Cf. Les Cahiers d'Interfaces Compétences, Vol. 01, Cahier n°04) nos analyses et positions sur le sujet de la réglementation des stages. En quelques mots, nous partagions le constat largement fait d'un détournement de ce cadre, notamment pour de jeunes diplômés qui, à défaut d'un premier emploi, se trouvaient en situation de devoir accepter des stages longs, adossés parfois à des formations quasi fictives.

Mais il nous a semblé que si les faits étaient bien perçus, la formulation de la question avait pu détourner des bonnes solutions. En effet, c'est sous le vocable de stages « hors cursus », que le problème a été désigné. Et en conséquence de cela, les évolutions législatives et réglementaires qui s'en sont suivies ont notamment porté sur une rigidification du lien entre diplôme et stage. L'obligation de définition du stage dans la maquette d'un diplôme a été renforcée. Ce faisant, c'est la pratique des stages « volontaires » ou « facultatifs » qui s'en est trouvée gênée. Nombre d'étudiants peuvent souhaiter, dans le cadre de la construction de leur projet professionnel, faire un stage lors d'une année d'étude quand bien même celle-ci ne prévoirait pas de stage obligatoire. Cela s'observe notamment dans les formations en lettres, sciences humaines et sociales, mais pas uniquement. Par cette pratique des étudiants se testent, renforcent leur portefeuille d'expériences et de compétences, et cela dans une démarche personnelle active de projection vers l'emploi. Il est difficile de vouloir restreindre ces initiatives étudiantes! C'est paradoxalement l'un des effets pervers des évolutions des dernières années.

Le présent projet de loi nous semble redresser significativement et salutairement la barre de ces évolutions législatives et réglementaires des dernières années. Tout d'abord, le stage n'est pas décrit avec suspicion, mais sous l'angle de l'importante opportunité qu'il représente pour les étudiants. De plus il est noté la nécessité de ne pas « fermer » l'accès aux stages en rigidifiant et complexifiant par trop les lois et règles, ce qui pénaliserait avant tout celles et ceux qui en ont le plus besoin. Enfin, le problème visé est bien décrit en terme de stages « post cursus », et non de stages « hors cursus »: « la situation actuelle du marché du travail conduit certains jeunes ayant terminé leur formation à accepter des stages, faute de trouver un premier emploi. ».

Sur cette base, les évolutions législatives portées par cette proposition de loi nous semblent aller dans le bon sens. Ainsi notamment la limitation de la durée d'un stage à 6 mois, les missions plus longues ayant vocation à relever de l'alternance, la limitation du nombre de stagiaires dans une entreprise en proportion de ses effectifs globaux, ainsi que la limitation du nombre de stagiaires pouvant être encadrés par un même tuteur au sein d'une entreprise. Point essentiel également, la détermination d'un volume pédagogique minimal de formation en établissement qui devra être fixée par décret.

Un regret cependant. Si ces évolutions devraient produire de réels effets pour limiter fortement les stages « post cursus », et améliorer les conditions de stage des étudiants, sans alourdir excessivement les procédures pour les « organismes d'accueil » (expression substituée par cette loi à celle « d'entreprise », ce qui doit s'entendre comme un élargissement du droit commun des stages notamment aux collectivités territoriales, qui étaient jusqu'à ce jour dans un flou important...), il n'en demeure pas moins que la pleine possibilité des stages volontaires ou facultatifs pour les étudiants n'est pas véritablement rétablie.

Peut-être est-il encore temps, à l'occasion de l'examen de cette proposition de loi par l'Assemblée Nationale et le Sénat, de prévoir un amendement qui affirmerait clairement que dans les mêmes conditions que les stages obligatoires, tout étudiant a droit d'accès à une convention de stage volontaire, sous condition d'assiduité aux enseignements de sa formation, et que tout accès à une nouvelle convention de ce type serait conditionnée par une nouvelle attestation d'assiduité aux cours mais aussi par l'attestation d'un bilan du précédent stage qui aurait été fait avec un(e) conseiller(e) du BAIP ou SCUIO-IP ou tout service équivalent de l'établissement, visant à s'assurer que par ces stages l'étudiant(e) concerné(e) est bien engagé(e) dans une démarche de professionnalisation cohérente.

INFO +

interfaces-competences-coop.fr



« Le campus du futur sera durable et connecté »

par Sonia Dahmani, Talents magazine de Bouygues Construction

Les projets immobiliers universitaires se multiplient grâce à des plans gouvernementaux volontaristes. François Pitti, directeur Prospective et Marketing stratégique et Dominique Jégo, directeur du pôle universitaire Bouygues Entreprises France-Europe, et anticipent les mutations à venir des campus. Objectif : prendre de l'avance sur ce marché porteur. Interview croisée.





François Pitti

Entretien croisé

Pourquoi vous êtes vous intéressés ensemble au campus du futur?

Dominique Jégo : Je suis chargé de développer le marché universitaire chez Bouygues Entreprises France-Europe depuis 2008. Un milieu que je connais bien puisque que j'y ai exercé durant vingt ans, notamment en tant que directeur général des services de l'université d'Aix-Marseille 3. À l'écoute des évolutions en cours, j'avais besoin d'outils pour lancer une démarche prospective d'envergure.

François Pitti: Je me suis penché sur le sujet des campus dans le cadre d'une réflexion pour le Groupe sur les nouveaux usages.
Ces lieux d'apprentissage et d'innovation cristallisent déjà nombre de changements sociétaux et technologiques. Avec Dominique, nous avons lancé une étude sur le campus durable de demain, les ruptures de modèles possibles et les impacts de ces révolutions d'usages sur les espaces bâtis. En parallèle, nous avons essayé de photographier ce qui se fait de plus innovant à travers le monde.

À quoi ressemblera le campus de demain ?

François Pitti: Parmi les tendances structurantes, on note l'arrivée de nouveaux publics: une génération de « natifs numériques », multiconnectés, mais aussi des salariés qui reviennent à l'université. On observe également le développement des modes de travail participatifs, à travers des tiers-lieux et des espaces collaboratifs.

(Suite page 22)



(Suite de la page 21)

Ces évolutions bousculent le modèle actuel de cours en salle ou amphithéâtre. Le campus s'oriente vers une modularité des espaces, un ensemble de plus en plus fragmenté d'environnements d'apprentissages physiques ou virtuels, comme les salles immersives ou des espaces entièrement connectés.

Dominique Jégo: Le campus du futur attachera également plus d'importance au bien-être des personnels et des étudiants (espace et luminosité, flux de circulation optimisés), ainsi qu'à l'engagement environnemental. L'un des maîtres-mots sera l'ouverture, avec des campus communicants, ouverts (commerces et services accessibles au public) et davantage ancrés dans leur territoire : échanges avec les entreprises locales, création de start-up, etc. Dans la conception, l'ouverture se traduira par de nouveaux lieux de convivialité physiques et virtuels (agoras online) et des bâtiments au rayonnement international (architecture, branding, valeurs, identité).

Observe-t-on déjà les prémices de ces évolutions ?

François Pitti: Oui, notamment autour du numérique. À travers le monde, on observe l'accélération de stratégies de certaines universités combinant des bâtis et des agencements très flexibles avec des équipements de communication collaborative (visioconférences immersives, plateformes technologiques mutualisées, formation par et aux TIC...). L'université européenne de Bretagne (UEB) prévoit par exemple le déploiement d'une trentaine de ces équipements.





Dominique Jégo: En France, plusieurs projets illustrent la volonté d'ancrage dans le territoire et l'ouverture internationale. C'est notamment le cas des universités de Condorcet et de Lorraine, actuellement en phase d'appels d'offres.

Quels sont les atouts de Bouygues Construction pour répondre à ces nouveaux enjeux ?

Dominique Jégo: Le savoir-faire de Bouygues Construction, qui compte plus de 300 références dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante en France et à l'international, avec des opérations exemplaires comme le Rolex Learning Center en Suisse. En deuxième lieu, la diversité de nos métiers

(construction, facility management, équipements numériques...), d'autant plus si on envisage des synergies au niveau du groupe Bouygues avec Bouygues Telecom ou TF1. Sans oublier les logements étudiants, qui représentent un marché de 40 000 logements neufs pour les cinq ans à venir.

François Pitti: Autre dimension clé: notre savoir-faire en matière de construction durable. Bouygues Bâtiment Ile-de-France a par exemple noué un partenariat avec l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines pour constituer un pôle d'excellence international sur la thématique des campus durables. Celui de Hertfordshire, que Bouygues Bâtiment International réalisera au Royaume-Uni, sera l'un des plus avancés en la matière.

Retrouvez les archives depuis 2003.

Feuilletez les numéros en ligne et téléchargez au format PDF.

www.universites-territoires.fr





1° Forum Campus France

par Nicolas Delesque

Le 11 décembre 2013 s'est tenu à Paris, dans le grand amphithéâtre de la BNF, le premier Forum Campus France depuis son inauguration en décembre 2012. Cet événement, institutionnel car inscrit dans le décret de constitution de Campus France, regroupe tous les établissements d'enseignement supérieur adhérants – environ 150 établissements aujourd'hui – et permet à ces derniers de participer aux orientations stratégiques de l'établissement Campus France.

ans une ambiance studieuse, la journée a été consacrée auxtravaux des commissions mises en place au lancement de ce forum, mais également à un dialogue autour du bilan de l'activité présenté par l'Agence Campus France aux établissements présents. Si d'un premier abord, la promotion de l'enseignement supérieur français peut apparaître très éloignée du quotidien des établissements, les échanges ont montré que cela passait aussi par des actions très concrètes de l'agence le plus souvent en articulation avec les premiers concernés : les établissements.

ACCUELLIR

Les responsables de l'agence ont d'abord rappelé que la meilleure promotion à l'internationale passe d'abord par un bon accueil de ceux qui choisissent la France pour étudier ou accomplir leur recherche. En effet quels meilleurs ambassadeurs pour vanter les mérites de nos formations que ses usagers eux mêmes.

Beaucoup d'actions et d'outils sont développés par l'agence et mis à disposition des établissements et de leurs étudiants en mobilité : Abécédaire du vivre en France qui reprend et essaie d'expliquer parfois avec humour la vie quotidienne dans notre pays ou encore développement des guichets uniques d'accueil dans les grandes villes universitaires avec pour objectif de faciliter l'arrivée et l'installation de ces nouveaux étudiants et chercheurs.

Mais préparer l'accueil et promouvoir notre Enseignement supérieur, c'est aussi offrir de l'information claire et précise pour ceux qui hésitent encore dans leur destination. Des fiches thématiques, par établissements, par filières sont ainsi publiées ou mises en ligne sur le centre de documentation de l'agence et constamment remises à jour ou développées avec les établissements. Un catalogue des axes de recherches et études doctorales permet aux futurs doctorants de découvrir un large panorama des axes de recherches en cours.

(Suite page 24)

(Suite de la page 23)

Enfin, un point a été fait sur le développement des guichets uniques déjà existant et autres initiatives organisées localement. Campus France souhaite pour les années à venir jouer un rôle plus important dans la mise en synergie des acteurs concernés sur les territoires pour généraliser ces Guichets.

Tour du monde

Le bilan 2013 de l'action «promotion de l'enseignement supérieur français», ainsi que son programme 2014 présenté par l'agence, a permis au participants du Forum un tour du monde des partenariats et des initiatives. Il serait fastidieux de faire la liste des salons, colloques, initiatives diverses organisées de par le monde, mais c'est en écoutant les différents comptes rendus et programmes à venir que l'on perçoit la réalité de mondialisation de l'enseignement supérieur.

Au delà des destinations connues : Amérique du Nord, Australie, Europe, ou des pays « fournisseurs d'étudiants en mobilité » : Chine, Brésil, Inde, on apprend que nos universités – avec d'autres – participent à des journées de recrutement dans des destinations insoupçonnées, Jordanie, Azerbaïdjan, Costa Rica. Que des initiatives spécialisées sur le recrutement pour des grandes écoles se déroulent au Mexique, ou encore qu'un voyage à travers la Russie du Sud-Est se déroulera au printemps prochain pour aller au plus près des étudiants de ces territoires.

Mais la promotion c'est aussi le réseau des espaces Campus France qui offre ainsi directement dans les pays un lieu de diffusion de l'information, et qui depuis la mise en place de l'agence, va voir leurs activités se développer qualitativement. En effet des services nouveaux ont été présenté par les responsables comme une aide à l'orientation, le développement de pré-formations ou stages pour préparer l'arrivée en France des candidats, mais aussi une ingénierie pédagogique pour les pays demandeurs, afin de faire mieux coïncider les diplômes entre pays.

Cette partie sur la promotion à permis de faire un point spécifique sur les échanges avec les pays méditéranéens et la relance du 4ème appel à projets de l'Office Méditéranéen de la Jeunesse qui regroupe 16 pays et dont un programme pilote - piloté par Campus France dans notre pays - vise à développer la mobilité et l'insertion professionnelle. A partir d'une labélisation de formations d'excellence portées par au moins deux établissements adhérents (plus de 200), les participants se voient octroyer des bourses de mobilité et un accompagnement pour une insertion professionnel dans des métiers d'intérêt méditerranéen auprès de 70 entreprises membres de ce réseaux.

PENSER LA MOBILITÉ

On le voit, beaucoup de choses se font et la mobilité internationale est devenue une réalité que les établissements doivent maintenant appréhender complètement. Il existe un peu moins de 4 millions d'étudiants en mobilité dans le monde, la France en attirant près de 270 000 occupe la troisième place parmi les pays d'accueil, et a vu, en 3 ans, ces effectifs augmenter de 8%. Car au delà des étudiants attirés traditionnellement par la France pour des raisons historiques et de langue française, au delà de la progression constante du nombre d'étudiants chinois venant sur notre territoire (+12%), les pays d'origine s'internationalisent et se diversifient : + 17% pour la Russie, + 26% pour le Brésil ou encore + 10% pour les Etats-Unis. Vient se rajouter à cette progression de l'internationalisation, les effets de la crise en Europe avec une hausse très importante d'étudiants venant des pays du sud de l'Europe: +33% d'Italie, +32% d'Espagne ou + 26% du Portugal.

Cette hausse continue est amenée à perdurer si les efforts des établissements et de leurs partenaires continuent et si un certain nombre de questions problématiques sont résolues dans les années à venir. Ces sujets ont été travaillé cette année par le biais de 13 commissions mises en place par le Forum et regroupant les responsables des établissements volontaires. Des sujets

aussi divers que la question de l'accueil des doctorants, de l'intégration dans les filières de santé, ou encore du développement de filières délocalisées dans des universités de pays partenaires ont ainsi été travaillé et ont donné lieu à des recommandations précises ou des axes de travail à approfondir en direction du Conseil d'administration de l'agence et de ses deux ministères de tutelles (cf encart).

(Suite page 25)

Zoom

Parmi les commissions réunies en 2013, nous avons retenu la commissions n° 5 qui ne manquera pas d'intéresser les collectivités territoriales investies ou souhaitant s'investir dans les échanges internationaux : « Développement des échanges d'étudiants avec les pays cibles des établissements (Amérique du Nord et BRIC) ».

Cette commission avait pour objectif de proposer des plans d'action permettant de développer les échanges avec les pays cibles définis comme stratégiques par les établissements d'ESR. Elle recommande de :

- « 1- Rechercher une mise en place d'un système de caution solidaire avec les régions
- 2- Coopérer avec les alliances Françaises pour proposer des dispositifs intensifs de préparation en amont en fonction des études
- 3- Travailler à la mise en place de guichets uniques avec tous les partenaires (établissements, collectivités, associations,...)
- 4- Participer à la campagne de promotion de l'image de la France sur l'enseignement supérieur 5- Communiquer sur les coûts réel
- 5- Communiquer sur les coûts réels de formation d'un étudiant »

Sur la question des priorités géographiques des établissements, une étude plus fine selon la caractéristique des établissements et les actions mises en œuvre montre d'intéressantes disparités. Alors que les universités privilégient des partenariats structurant et à long terme avec les pays européens, les écoles de Management et de Commerce préfèrent des actions qui ont pour but le recrutement et la visibilité en direction de l'Asie, les écoles d'ingénieur se situant entre les deux avec des actions équilibrées.

(Suite de la page 24)

Trois grandes thématiques ont été choisies par les établissements pour l'organisation du travail en 2014. Tout d'abord approfondir la question de l'accueil et du développement des outils comme les guichets uniques et des réponses à des sujets très concrets comme la question du logement et des cautions. Et deux nouveaux sujets d'actualité, le nouveau programme Erasmus+ qui vient d'être voté par le conseil de l'UE et le développement des MOOCs et leur impact sur la question de la mobilité des étudiants.

DYNAMIQUE POSITIVE

Des difficultés subsistent, des articulations restent à peaufiner, mais les trois représentants des conférences d'Etablissements – CPU pour les universités, CGE pour les écoles et CDEFI pour les écoles d'ingénieur - ont salué les progrès accomplis en moins de deux ans

et l'apport d'une agence opérationnelle dans la professionnalisation de leurs approches pour la promotion de leurs formations à l'étranger.

Sophie Béjean, Présidente du Conseil d'administration a conclu ce deuxième Forum Campus France sur une note positive, un questionnement et deux perspectives. Dans un premier temps, elle a souligné qu'au travers du nombre important de réalisations concrètes et opérationnelles exposées tout au long de la journée, l'objectif assigné à Campus France lors de sa création à été atteint : fédérer les établissements pour le rayonnement et l'attractivité de notre formation. La réussite de cet objectif tient aussi à la méthode choisie, un établissement publique au service des écoles et universités, qui a permis «une coproduction riche et efficace». Sophie Bejean a également indiqué que beaucoup de questions restent d'actualité, concernant l'accueil, comme les problématiques liées au logement,

à la compréhension de notre système administratif, à l'obtention des visas, à l'accueil par les étudiants Français eux-mêmes. Elle a rappelé que ces questions ne seraient pas résolues avec des réponses toute faites, mais en continuant le travail de partenariat, d'échanges de bonnes pratiques, ou d'interpellation des autorités.

Enfin, elle a tracé deux priorités qui concernent l'accueil des étudiants si important dans cette politique d'attractivité. L'un est la poursuite du développement des guichets uniques, l'autre, et c'est un nouveau projet, le développement des alumni des études en France, association devant regrouper ceux qui souhaitent garder un lien avec la France et promouvoir, à leur retour dans leur pays, les études dans nos établissements.

NEO +

http://www.campusfrance.org/fr



Rencontres 2013

L'Agence Campus France a organisé du 25 au 27 novembre 2013 à Paris ses Rencontres. C'est l'occasion, une fois par an, pour les représentants des espaces Campus France présents dans 50 pays, d'échanger et de construire avec les établissements français d'enseignement supérieur des stratégies de développement et de recrutement international.

Au cours de cet événement, les postes diplomatiques et le réseau des Espaces Campus France, moteur de la coopération universitaire et de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, échangent et construisent avec les établissements français des stratégies de développement et de recrutement international.

Le format des RDV est fixe : 20mn par entretien individuel avec un pays. Ce système permet aux établissements d'organiser leur planning et leurs entretiens en fonction des stratégies qu'ils ont adoptés.

Ces journées sont une opportunité, pour les établissements de rencontrer les premiers interlocuteurs des étudiants étrangers; qui souhaitent poursuivre leurs études en France. Ces correspondants sont le premier maillon d'une chaîne d'accueil qui commence dans leurs pays d'origines. 2 200 entretiens individuels se sont tenus en 2013.

INFO +

rencontres.campusfrance.org



Entretien

Avec Khaled Bouabdallah Président du Forum Campus France est Président de l'université de Saint-Etienne et du PRES Université de Lyon, vice-président de la CPU.



Campus France a un an maintenant, le Forum vient de se réunir pour la première fois depuis sa séance inaugurale, quel bilan tirez vous de cette collaboration entre une agence nationale et des établissements d'enseignement supérieur?

Il est indéniable que les établissements d'enseignement supérieur français sont désireux de s'investir ensemble dans l'international. Ils trouvent avec le Forum de Campus France une instance qui leur permet d'exprimer leurs attentes et de mutualiser leurs actions. La mobilisation des établissements autour du Forum, avec la participation de plus de 150 établissements dans les commissions thématiques témoignent d'ailleurs de l'intérêt des établissements pour ces questions de stratégie à l'international.

Le débat attractivité de la France ou attractivité des établissements est derrière nous dorénavant ?

Oui, sans aucun doute. Aujourd'hui les établissements ont bien

conscience de l'apport qu'ils peuvent et doivent avoir dans la stratégie internationale d'attractivité de la France.

Sept commissions ont travaillé cette années rassemblant beaucoup d'acteurs des établissements, pouvez vous nous présenter les thèmes et le programme pour l'année à venir?

Les commissions du Forum Campus France 2014 sont

- Commission 1 : Stratégie et optimisation des instruments de promotion pour de grands projets au niveau Master et Doctorat
- Commission 2 : L'enseignement supérieur français à distance : FOAD et MOOCs
- Commission 3 : Formations de santé : Cette commission travaillera en coordination avec le groupe interministériel
- Commission 4 : Les cadres de financement européen (Erasmus +) : Cette commission sera co-pilotée avec l'agence 2F2F
- Commission 5 : Accueil : bonnes pratiques et recensement des guichets d'accueil. Cette commission travaillera en collaboration avec le Conseil d'Orientation de Campus France. En 2014, les cinq commissions travailleront à distance et en amont. Un séminaire aura lieu sur 2 jours en Région les mardi 1er et mercredi 2 juillet 2014 avec des débats en ateliers spécialisés. Ce choix de séminaire a été fait par le Bureau afin de favoriser la participation aux débats d'un plus grand nombre de membres du Forum et de faciliter les échanges et les travaux des commissions. Les établissements présents au séminaire pourront se répartir dans différents ateliers thématiques où seront présentés les travaux et élaborés les recommandations à l'adresse du Conseil d'Administration de Campus France.

Les partenariats avec l'Afrique semblent être en retrait - ou tout du moins peu structurés - par rapport au développement des relations, avec l'Europe bien sur, mais aussi avec l'Asie et l'Amérique, malgré une grosse attractivité de certaines filières comme la santé et les filières scientifiques. Quelles pistes de travail sont à développer pour changer cet état de fait ?

En 2013, une commission spécifique s'est réunie pour traiter de la question du développement des relations avec les pays du sud, pas seulement l'Afrique. Les conclusions, qui se trouvent dans le rapport d'activité du Forum Campus France, comprennent des recommandations portant par exemple sur le renforcement de la mobilité entrante ou sortante, sur les actions de formation des équipes de recherche à mettre en place ou sur la structuration des équipes du sud à travers la coopération. Il s'agit pour nous d'un sujet important en raison des liens qui nous unissent avec de très nombreuses institutions africaines mais également parce que nous considérons qu'une coopération universitaire peut être fructueuse pour eux et pour nous. Le développement du numérique et la mise en place de la plate forme FUN (France Université Numérique) ouvrent des horizons nouveaux pour une coopération active au sein de la zone francophone.



Entretien

Avec Arthur Soucemarianadin
Directeur des Relations Institutionnelles Campus
France.



Un des enjeux de la création de Campus France était l'amélioration de l'accueil des étudiants et chercheurs dans notre pays. La présidente, Sophie Béjean, s'est d'ailleurs félicitée de la mise en oeuvre de nombreuses actions concrètes et opérationnelles. Où en est-on aujourd'hui? Comment se passe les collaborations entre les collectivités territoriales et les établissements ? Comment l'Agence intervient dans ce domaine?

Campus France a pu dès 2013 s'inscrire dans les dispositifs de guichets uniques existants à Lyon ou à Paris. Au sein de l'Espace Multi-Services Etudiants (EME) de Lyon, qui fêtait cette année sa 13e édition, Campus France s'est inséré dans un nouveau pôle dédié au financement des études et à l'orientation des étudiants étrangers et a organisé des animations thématiques. De même, Campus France a rejoint le dispositif emblématique de la Cité Internationale universitaire de Paris (CIUP) qui facilite l'installation et l'intégration de milliers d'étudiants étrangers à Paris et en Île-de-France. Présent dès le pays d'origine grâce au réseau de près de 200 Espaces et Antennes Campus France à travers le monde, Campus France peut impulser, à travers sa participation au sein de ces guichets uniques, le dialogue et la collaboration avec ses partenaires en région et le réseau à l'étranger et ainsi contribuer à la construction d'une chaîne de l'accueil performante. Le conseil d'orientation qui s'est réuni le 16 janvier dernier a d'ailleurs souhaité inviter Madame Sophie Béjean, présidente du Conseil d'Administration, et a donné mandat à Campus France d'étendre l'expérience en 2014.

Un projet d'association des Alumni piloté par Campus France est en projet : pouvez-vous en dire deux mots ?

En effet, en concertation avec les ministères de l'Enseignement supérieur et des Affaires étrangères, Campus France conçoit actuellement un outil communautaire destiné à la mise en réseau des «anciens ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger». Cet outil permettra notamment d'assurer le suivi de ces anciens étudiants prévu par la loi du 27 juillet 2010. Le dispositif repose sur une plate-forme interactive accessible par internet. Outre les alumni, elle est également mise à la disposition des établissements, des entreprises et d'autres partenaires souhaitant être associés au dispositif.





L'ambition d'Erasmus + et l'Agence 2e2f



par Antoine Godbert, Directeur de l'Agence Europe-Education-Formation France (2e2F)

L'AMBITION D'ERASMUS +

L'ambition du nouveau programme Erasmus + nous oblige. Vis-à-vis des bénéficiaires d'une mobilité internationale tournée vers une meilleure préparation aux enjeux globaux ; vis-à-vis des professionnels et des institutions de l'Enseignement supérieur, acteurs et démultiplicateurs de ce projet de civilisation

L'Europe de la connaissance est aussi celle de l'employabilité de citoyens actifs ou en voie de l'être. A ce titre, Erasmus +, doté de 40% de budgets supplémentaires, doit rencontrer la mobilisation des acteurs stratégiques à travers des partenariats, des alliances sectorielles, des alliances de la connaissance, une coopération avec des pays tiers, des projets investissant le numérique et l'interdisciplinarité. Les alliances de la connaissance prévus dans l'Action clé 2 du programme sont, de fait, des partenariats de grande envergure, notamment organisés avec le monde de l'entreprise pour répondre aux besoins d'innovation et de créativité, d'adaptation des qualifications aux évolutions de l'emploi. C'est aussi l'enjeu d'une meilleure coordination territoriale des acteurs de l'Education, de la Formation et de la Jeunesse : les partenariats stratégiques fondés sur la complémentarité des activités de mobilité et des actions de coopération, auront un impact concret sur les économies locales et sur l'insertion professionnelle des citoyens.

SUR MESURE

L'Agence Europe Education Formation France, future Agence Erasmus France, est toute entière mobilisée pour servir ces objectifs auprès des acteurs territoriaux et des Universités.

L'Agence vient d'organiser en janvier et février des journées de formation sur Erasmus+ en partenariat avec le réseau RISUP (réseau des responsables Relations Internationales des établissements d'enseignement supérieur). Ces formations sur mesure ont été concues en fonction des demandes des acteurs de l'enseignement supérieur. Elles permettent ainsi un décryptage des opportunités financières et partenariales d'Erasmus+ propres aux établissements. Ces formations se sont tenues à Bordeaux, Lille et Marseille. L'Agence a aussi répondu à la demande du réseau N+i (réseau national d'écoles d'ingénieurs), en partenariat avec la CEDEFI: une formation Erasmus+ vient d'être organisée à Paris en février sur les opportunités et spécificités des écoles d'ingénieurs dans Erasmus+.

Ces partenariats s'inscrivent dans une action forte de l'Agence en direction des développeurs de la mobilité sur le terrain. Ce réseau regroupe plus de 400 personnes qui ont pour activité d'informer les établissements sur les possibilités de mobilité et de coopération offertes par les programmes européens. Ce réseau, initié en 2010, par l'Agence est animé en collaboration avec un groupe « gouvernance du réseau », composé des représentants des grands acteurs de l'Education et de la Formation en France. Pour les membres du Réseau des développeurs, l'Agence a mis en place une offre de services dédiée : des formations sur demande et sur mesure ; un accès privilégié aux informations et aux équipes de l'agence ; une mise à disposition de supports d'information spécifiques ; des réunions réservées aux développeurs.

COORDONNER LES PARTENAIRES

Dans le cadre d'Erasmus +. l'action Consortium, qui permet à une structure coordinatrice de porter un projet regroupant les besoins de plusieurs établissements d'enseignement supérieur, est étendue à toutes les formes de mobilités : mobilité d'étude, de stage, d'enseignement et de formation. De nombreuses organisations peuvent assurer ce rôle de coordinateur : associations, chambres de commerce, collectivités locales, fédérations professionnelles... Si vous souhaitez coordonner un consortium ou rejoindre un consortium en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, vous pouvez faire appel à l'Agence pour vous aider dans votre recherche de partenaire. Vous pouvez également consulter le répertoire des consortiums en cours et prendre connaissance de notre guide d'aide au montage d'un consortium sur www. penelope.2e2f.fr.

Développeur de mobilités, l'Agence est bien évidemment aussi gestionnaire des projets. J'attire donc votre attention sur la date de dépôt des candidatures pour les mobilités et les projets de Consortium de l'Enseignement supérieur : tous les établissements d'enseignement supérieur titulaires d'une charte universitaire Erasmus doivent soumettre en ligne leur candidature pour le 17 mars 12h au plus tard (heure de Paris).

Je souhaite enfin que nos efforts soutenus auprès de nos partenaires universitaires et territoriaux répondent à l'ambition qui nous est confiée par la Commission européenne : une mobilité au service de l'excellence pédagogique et de réformes de nos systèmes en faveur de l'emploi. Ainsi l'Europe pourra-t-elle continuer à être utile et à s'incarner dans des destins individuels ainsi que dans des valeurs intellectuelles partagées.



Mov'In Europe Quand ESN s'empare d'Erasmus+

Par Valentin Dupouey, président ESN France

Quand l'actualité européenne de l'éducation, de la jeunesse et de la mobilité est aussi dynamique, le réseau ESN ne manque pas de réagir ! Tous les acteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport le savent bien, cette année marque la mise en place du programme Erasmus+, regroupant notamment les anciens programmes d'Education et Formation Tout au Long de la Vie et Jeunesse en Action. Dans un contexte du budget européen en berne, ESN se réjouit que l'enveloppe allouée au programme soit en hausse de 40% par rapport à la période 2007-2013.



our les étudiants de l'enseignement supérieur, Erasmus+ représente plusieurs motifs de satisfaction. En rapprochant les anciens programmes, il acte le lien indispensable entre l'éducation formelle, les savoirs acquis sur les bancs de l'université, et l'éducation informelle, sa complémentaire symbolisée au sein de notre réseau par les 15 000 bénévoles qui acquièrent de précieuses compétences et expériences à travers leurs actions locales, nationales et internationales.

Erasmus+, en érigeant la collaboration intersectorielle en principe phare, va également permettre un meilleur travail en synergie au niveau européen entre les mondes de l'éducation et de l'entreprise. De la reconnaissance de la mobilité aux opportunités de stages à l'étranger, nous fondons de réels espoirs sur l'impact qu'Erasmus+ pourra avoir sur l'accès à l'emploi des jeunes diplômés et jeunes citoyens européens mobiles.

Enfin Erasmus+ présente un nouveau panel d'opportunités de mobilité pour les étudiants. D'une part, par une plus grande ouverture sur le monde et les pays hors Union Européenne, mais également par la possibilité donnée aux étudiants d'effectuer un séjour de mobilité par cycle d'étude (licence, master et doctorat).

2014 sera donc une année placée sous le signe des nouvelles opportunités. Mais le réseau ESN International aura également une raison supplémentaire de se réjouir puisque nous allons célébrer les 25 ans de notre création, deux ans après l'apparition du programme Erasmus, lorsque les premiers étudiants post-Erasmus ont fondé la première association du réseau à Utrecht. Notre action, basée depuis 25 ans sur la notion de projet et d'entraide entre étudiants, se devait d'être célébrée par un projet d'envergure à même de mobiliser l'ensemble du réseau.

Devant le constat d'un défaut d'information sur la mobilité internationale, il est apparu comme une évidence qu'ESN, de par son action d'étudiants à étudiants, se devait de se positionner en fer de lance de la promotion du nouveau programme et de ses nouvelles opportunités. C'est donc à travers le projet Mov'In Europe que nous allons fêter nos 25 ans et le programme Erasmus+.

Derrière ce titre se cache une grande

campagne de promotion de la mobilité, coordonnée par ESN International et activée par nos 450 associations locales présentes dans 36 pays d'Europe. Le titre représente les ambitions et missions d'ESN depuis 25 ans, faire « bouger » et « se bouger » les jeunes européens : être mobile, en Europe bien sûr, mais aussi au-delà des frontières de notre continent, élargir ses perspectives, mais également « se bouger » s'affirmer comme citoyen européen actif à travers les opportunités d'engagement qui complètent de manière idoine, un parcours d'étude mobile.

Vidéos, forums, témoignages, conférences, publications, ce sont la mobilité et la citoyenneté par ceux qui la vivent qui feront l'objet de Mov'In Europe. Les réalisations concrètes du projet seront déployées principalement lors de la rentrée universitaire 2014 et une grande conférence internationale se déroulera à Bruxelles en décembre. ESN France sera aux avant-postes et s'impliquera fortement dans le projet à l'image du Tour de France Erasmus, projet de célébration des 25 ans du programme Erasmus qui avait permis de créer un espace de collaboration inédit entre de nombreux acteurs locaux et nationaux de la mobilité.





News **ESN France**

Par Flavie Chollet-Garniery,

vice-présidente communication ESN France

Recrutement du premier salarié ESN

France. 2013 a marqué le développement du réseau national, tant par l'obtention de l'agrément jeunesse et éducation populaire que par les premières subventions ministérielles reçues. 2014 démarre sous de beaux présages puisqu'ESN France accueillera son tout premier salarié, au poste de délégué général du réseau national. Ce poste, que nous espérons pérenne, permettra au réseau de stabiliser son mode de fonctionnement, de développer de manière durable les nombreux projets entrepris et assurera une présence humaine et physique à Paris, dans les locaux d'Animafac.

Assemblée générale à Toulouse. Du 21 au 23 février 2014, plus de 90 bénévoles de 24 associations du réseau viendront célébrer la fin de mandat du bureau national sortant, voter la nouvelle stratégie pour l'année 2014 ainsi

qu'élire la nouvelle équipe dirigeante (administrateurs, membres du bureau, coordinateurs des projets nationaux). C'est à Toulouse que se tiendront les nombreuses heures de sessions plénières et d'ateliers. Partenaires attendus : Antoine Godbert, directeur de l'Agence 2e2f, Valérie Momtembault , Eurodesk France, accompagnée de Monique Garrigues du CRIJ de Toulouse et Romain Bouic, co-fondateur du site Pakata.net. Présence d'invités internationaux : Dominique Montagnese, vice-président d'ESN International, Ilona Schimmel, représentante nationale ESN Allemagne et Tarek Keskes, coordinateur international du projet « Social Erasmus ».

■ Plateforme nationale lors du festival

Europavox. Du 7 au 9 juin 2014, la dernière plateforme ESN France de l'année universitaire se tiendra à Clermont-Ferrand, accueillie par

Worldtop, l'association locale membre du réseau. Partenaires depuis deux années, le festival Europavox et ESN France célèbrent conjointement l'Europe, la mobilité internationale et l'échange interculturel. Les bénévoles du réseau, comme à chaque plateforme nationale, bénéficieront d'ateliers de formations, de présentations de projets et d'échanges de bonnes pratiques, mais avec cette fois, l'atout de l'environnement du festival afin de le découvrir, et pourquoi pas, d'inviter les étudiants internationaux à y participer pour l'édition suivante? ESN France soutient également la tournée Europavox qui passera par une dizaine de villes de France en mai prochain pour soutenir la création musicale internationale et débattre autour de la citoyenneté européenne.

INFO + www.ixesn.fr





Signature d'un accord entre la Caisse des Dépôts et l'Afev pour favoriser l'ouverture des universités sur les territoires

La Caisse des Dépôts et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (Afev) ont signé, le 11 décembre 2013, une convention cadre triannuelle pour la mise en œuvre de la coopération entre les universités et les territoires et l'émergence de campus durables. Cette convention s'inscrit dans le cadre de Campus d'@venir, convention signée entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Caisse des Dépôts, le 11 avril 2013.

e partenariat entre la Caisse des Dépôts et l'Afev permettra le développement de projets innovants en matière de logement étudiant et de vie étudiante, en particulier la mise en place de « Kolocations à projets solidaires » (Kaps) et de plateformes de l'engagement solidaire dans les universités.

« Cet accord avec la Caisse des Dépôts est une étape importante pour inciter les universités à s'engager plus fortement dans leur responsabilité sociétale, laquelle passera forcément par une synergie forte avec les territoires », explique Christophe Paris, directeur général de l'Afev.

Les « Kolocations » à projets solidaires ont été initiées par l'Afev en 2009 avec le soutien du Fond d'expérimentation pour la jeunesse. Inspirées d'un dispositif qui existe depuis 30 ans à Louvain-La-Neuve en Belgique, les Kaps permettent à des étudiants en colocation de mener, tout au long de l'année universitaire, des projets sur une

thématique qu'ils ont choisi ensemble et avec les habitants (santé, éducation, culture, immersion, multimédia, développement durable). Chaque action répond à une problématique locale et vise à réduire les inégalités.

FAVORISER L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Quatre ans après leur lancement, grâce à l'Afev, quinze villes proposent aujourd'hui à des étudiants de s'engager de manière solidaire dans le quartier où ils vivent.

Les plateformes de l'engagement solidaire, localisées dans les universités, visent, quant à elles, à favoriser l'engagement solidaire en lien avec le territoire. En effet, les étudiants sont nombreux à exprimer leur souhait de s'investir pour une cause solidaire mais ils ne trouvent pas toujours les ressources nécessaires au sein de leur université pour faciliter le passage à l'action. Les plateformes de l'engagement solidaire ont pour objectif de répondre à ce besoin en proposant, dans les campus, des lieux dédiés. Elles sont actuellement en cours d'expérimentation dans cing territoires.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont devenus des acteurs essentiels pour le développement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires. Dès 2007, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des politiques publiques, la Caisse des Dépôts a fait de la modernisation des universités françaises l'une de ses priorités. Elle souhaite aujourd'hui, dans le cadre du présent partenariat, prolonger son action en faveur de l'attractivité des campus et améliorer les services rendus aux étudiants en favorisant la poursuite d'expérimentations dans les territoires. A ce titre, la Caisse des Dépôts apportera son soutien, son expertise ainsi que sa connaissance des acteurs locaux pour accompagner l'émergence de ces projets qui permettront de développer les colocations étudiantes solidaires sur les territoires et favoriser l'engagement solidaire au sein des universités.

Le partenariat national avec l'Afev sera décliné en conventions spécifiques pour sa mise en œuvre opérationnelle en llede-France, à Lyon, à Toulouse, Reims et à Rennes dans un premier temps. Une première convention d'application, pour le site de Toulouse, sera signée prochainement.



Initiatives

■ Ouverture de nouvelles résidences de colocations solidaires (Kaps) à Toulouse et dans l'agglomération lyonnaise à la rentrée universitaire 2014. Sous l'impulsion de la mairie de Toulouse, du CROUS et de l'Afev, les premières expériences de Kaps toulousaines ont démarré en 2010 dans trois quartiers populaires. Les projets relèvent d'une démarche délibérée des étudiants. Ce sont eux, compte tenu de leurs envies, des propositions des habitants, et de ce qu'il est possible de faire sur le quartier, qui vont décider des initiatives. Actuellement, 18 kapseurs portent des projets variés. Slam, jardins sur les toits ou bien encore ateliers de cirque ou de lecture ont ainsi pu voir le jour. Dès la rentrée universitaire prochaine, l'expérimentation prend une nouvelle dimension avec le renfort de nouveaux partenaires, la Caisse des dépôts, Habitat Toulouse, l'Université du Mirail et la Communauté d'Universités et d'Etablissements « Université de Toulouse ».

Une nouvelle résidence, le Petit Varèse, accueillera 72 étudiants dans le quartier du Mirail à proximité immédiate de l'université. Les projets solidaires viseront à créer du lien entre l'université et le quartier, autour de thèmes favorisant l'émergence de l'économie sociale et solidaire et du développement durable.

Une plateforme d'engagement solidaire est en projet sur le campus du Mirail tandis que la création d'une antenne mobile sur les différents campus toulousains est envisagée.

■ Au sein du Grand Lyon, Villeurbanne ouvre la voix au développement de cette forme d'habitat innovante avec l'inauguration en 2013 de plusieurs kaps face au campus de la Doua. Ils ont rejoint les kapseurs du quartier du Buers dans des logements de Villeurbanne Est Habitat déjà ouverts l'an dernier. Les nouveaux Kolocs mèneront des actions autour des thèmes du lien famille-école, de l'écocitoyenneté, mais aussi sur la thématique de la lutte contre l'exclusion et l'isolement.

A la rentrée 2014, 78 nouvelles places en Kaps vont voir le jour à Villeurbanne, Oullins et Lyon en partenariat avec la Caisse des dépôts, Villeurbanne Est Habitat, Alliade Habitat, le Grand Lyon, le Conseil Régional, ainsi que les villes de Villeurbanne, Oullins et Lyon. Enfin, une plateforme de l'engagement solidaire vient d'être initiée au sein de l'université Catholique de Lyon, avec laquelle l'Afev a signé une convention en 2013.

■ A Reims dans le quartier de la Croix Rouge, l'Afev a ouvert en septembre 2013 deux appartements consacrés à la colocation solidaire. Venus d'horizons et d'études différents, plusieurs étudiants, attirés par le projet de solidarité et les valeurs portées par l'Afev, se sont retrouvés en septembre autour d'un objectif commun : s'engager dans leur résidence pour tisser des liens entre les habitants, leur donner envie de se connaître, de se rencontrer, de créer les conditions d'un vivre ensemble autour de la confiance, de l'entraide, du partage.

(Suite page 33)

(Suite de la page 32)

Florent est devenu kapseur à Reims par envie de s'engager : « Je voulais trouver des colocataires investis dans des projets associatifs avec lesquels partager mes centres d'intérêts et ma motivation pour réaliser des choses. C'est comme ça que j'ai découvert les KAPS. Je me suis dit "Génial, une colocation associative ça existe déjà !" ». Au travers de l'organisation d'évènements à l'échelle de l'immeuble et du quartier Florent a découvert un quartier qu'il ne connaissait pas : « J'ai découvert tout un tas d'initiatives et de structures dans le quartier qui est vraiment dynamique. J'ai appris plein de choses concernant le fonctionnement d'une association, de ses partenaires, ... ».

Les kapseurs ont pour mission d'agir dans un premier temps au sein de leur résidence, qui accueille 250 locataires, et dans lequel un projet ANRU est en cours. Après un temps passé à se connaître, à découvrir le quartier, à s'entendre sur les actions à mener, les kapseurs ont profité des fêtes de Noël pour commencer à rencontrer les habitants. Ils ont invité les enfants de l'immeuble à venir dans leurs appartements pour réaliser des décorations pour le sapin de Noël installé dans le hall. Des séances de lecture pour les enfants ont également été proposées aux familles.

Le quartier de la Croix Rouge a pour particularité d'être en quelque sorte une ville dans la ville. Il accueille plus de 25 000 habitants et se situe à proximité du campus universitaire et de l'école de Management de Reims. L'ouverture de ces logements et le développement des projets des kapseurs vient compléter l'action de l'Afev. En effet, elle intervient au sein du quartier depuis plus de 10 ans autour de l'accompagnement des enfants en difficultés au domicile des familles.

INFO +

http://kolocsolidaire.org



Evaluation réussie

Pendant 3 ans, de 2010 à 2013, deux laboratoires professionnels extérieurs ont évalué le projet Kaps : Lab'urba et Trajectoires-Reflex.

■ Lab'urba (Institut d'Urbanisme de Paris) pour la partie « logement »

Les trois hypothèses de départ ont été validées :

- Les étudiants adhèrent au projet et sont chaque année plus nombreux à emménager dans une Kaps (28 Kapseurs en 2010, 200 en 2013), motivés par la proposition d'engagement.
- Les étudiants s'intègrent dans le quartier : les Kapseurs sont rapidement identifiés comme des habitants à part entière. Les initiatives qu'ils mènent les aident à tisser un réseau de voisinage et de solidarités locales, et à construire, pas à pas, une mixité axée sur le « faire ensemble ».
- Les projets solidaires contribuent au développement social des quartiers : passé le temps de la connaissance mutuelle, les projets des Kapseurs s'inscrivent dans une dynamique globale du quartier, en lien avec les acteurs locaux.

■ Trajectoires-Reflex pour la partie « étudiants »

- 50 % des étudiants avaient déjà un logement et sont venus pour le projet de solidarité.
- 88 % se sont bien sentis dans leur colocation, ont apprécié les espaces collectifs (80 %) et le bon rapport qualitéprix du logement (78 %).
- Pour 50 % d'entre eux, c'est la rencontre avec des nouvelles personnes autour de valeurs communes qui prime dans leur satisfaction, avant le faible montant du loyer.
- 71 % ont changé leur vision du quartier au bout d'un an, positivement, ont noué de bonnes relations avec les habitants et pensent que le projet a permis l'amélioration de la vie locale. Ils sont satisfaits d'avoir connu « vraiment » un quartier différent, en s'y impliquant, en rencontrant les habitants, et s'y sentent intégrés.





Revue d'expériences innovantes en matière de reconnaissance de l'engagement étudiant

COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE D'ÉTUDES AVUF-ORSU
JEUDI 5 DÉCEMBRE 2013 - MONTPELLIER

orsu_fr avuf_net

L'ORSU A ÉTÉ INITIÉ PAR L'AFEV ET UNICEF FRANCE, EN ASSOCIATION AVEC L'ARF, L'AVUF ET LA CPU, AVEC LE SOUTIEN DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET EN PARTENARIAT AVEC UNIVERSITÉS & TERRITOIRES. LE COMITÉ D'ORIENTATION EST PRÉSIDÉ PAR CAMILLE GALAP.















« L'engagement solidaire, un lien structurant des politiques de vie étudiante »

a qualité de ce que l'on appelle communément la vie étudiante, et plus globalement a vie de la communauté universitaire, est déterminante pour aller vers des campus « où il fait bon étudier, travailler, et vivre ». Elle est également un élément majeur de l'attractivité d'un territoire, au niveau local, national et international.

Dans cette perspective, une collaboration accrue entre territoires et universités est indispensable. La Responsabilité Sociétale des Universités appelle ainsi à un renforcement des synergies entre les différentes parties prenantes.

Les collectivités locales s'impliquent de plus en plus dans l'enseignement supérieur, conscientes de leur rôle essentiel pour créer un environnement favorable à la communauté universitaire. Leur apport est déterminant pour la réussite des étudiants et leur bien-être, car c'est bien une convergence de leviers qu'il faut activer pour créer un environnement de qualité (logement, restauration, santé, transport, autonomie financière, vie sociale et culturelle).

Cet investissement pour les étudiants peut s'accompagner en retour d'un apport des étudiants en faveur du lien social. Les étudiants présents sur les territoires représentent une ressource de solidarité aujourd'hui encore insuffisamment reconnue, alors que l'envie d'engagement des jeunes est forte et que les besoins de solidarité s'expriment de manière toujours plus accrue sur les territoires.

Collectivités et universités ont un rôle essentiel pour favoriser, reconnaître et développer la capacité d'agir des jeunes. Le colloque AVUF de Nantes en juin 2013 avait pointé l'intérêt d'une dynamique conjointe pour accompagner l'engagement au niveau territorial.

L'AVUF et l'ORSU ont été à l'initiative d'une journée d'études le 5 décembre dernier qui a eu pour objectif d'élaborer des propositions permettant de renforcer les politiques de soutien et de valorisation de l'engagement des étudiants.

(Suite page 37)

« L'université c'est un lieu de formation citoyenne. Ce n'est pas simplement un endroit où enseigner. L'étudiant n'est pas un simple consommateur de savoir. Il est un acteur à part entière du territoire. » Camille Galap – Président de l'ORSU

« Faire confiance c'est faire de l'étudiant un acteur de sa ville, un acteur de sa vie et un acteur de l'ensemble des initiatives, pas seulement juste de son cursus universitaire. »

Didier Guillot – Vice-président de l'AVUF, adjoint au maire de Paris chargé de la vie étudiante

REVUE D'EXPÉRIENCES INNOVANTES EN MATIÉRE DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

(Suite de la page 36)

Elle s'est tenue à Montpellier en présence d'Hélène Mandroux - Maire de la ville de Montpellier et présidente de l'Association des Villes Universitaires de France - Serge Fleurence - premier adjoint au maire de Montpellier - Philippe Augé - Président du PRES de Montpellier Sud de France et Président de l'Université Montpellier 1 - Didier Guillot - Vice-président de l'AVUF, adjoint au maire de Paris chargé de la vie étudiante - et Audrey De La Grange - adjointe au Maire de Montpellier. Les débats ont été animés par Camille Galap - président de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités. Elise Renaudin - Directrice déléguée de l'Afev, et François Rio - Délégué général de l'AVUF.

François Vallaeys – philosophe et expert à l'Observatoire de la responsabilité sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ORSALC) de l'Unesco a apporté un éclairage théorique sur la responsabilité sociale et sociétale des territoires, à partir des recommandations issues de son ouvrage intitulé « Pour une vraie responsabilité sociale. Clarifications, propositions » paru aux Presses Universitaires des France en 2013.

L'auteur s'est proposé de questionner la notion de responsabilité sociale, afin de faire émerger des propositions, à l'égard des sciences et des universités, en faveur d'une société responsable. La présentation de ses travaux a permis d'engager une discussion autour des témoignages des participants. Ainsi plusieurs initiatives en matière de reconnaissance de l'engagement étudiant ont été présentées. Pascal Jarry de la ville de Toulouse et Elodie Tesson de l'Afev ont présenté l'expérience des Kolocations à projets solidaires mis en place sur la ville de Toulouse. La revue d'expérience s'est poursuivie avec les témoignages de Michel Robert - vice-président du Conseil de la Vie Universitaire de l'Université de Lorraine- sur la coopération université-collectivités autour de la vie universitaire, de Valérie Guidarini - rectorat d'Aix-Marseilleet Mylène Malpas -ville de Marseille - sur l'engagement partenarial autour d'un dispositif de tutorat étudiant.

La pépinière associative étudiante de la ville de Lyon a quant à elle été présentée par Brigitte Régaldie, Ville de Lyon. Dans le cadre de cette initiative, la ville de Lyon encourage les jeunes à produire du lien social en mettant à leur disposition des ressources afin que les étudiants développent leurs projets. Pour Brigitte Régaldie, elle a été conçue pour faciliter l'intégration des étudiants, mais aussi soutenir, valoriser et accompagner le développement des initiatives des associations étudiantes.

Cette revue des expériences innovantes en matière de reconnaissance de l'enga-

gement étudiant ne s'est pas limitée aux frontières de l'hexagone. Carole Reminny et Lynda Sedoud de l'UNICEF France ont présenté une initiative internationale d'expérimentation de la Responsabilité Sociétale des Université au Maroc. Il s'agit d'un programme lancé en 2012 en partenariat avec le réseau marocain Carrefour Associatif et le réseau français Etudiants & Développement ayant pour objectif de favoriser une plus grande implication des étudiants dans des dynamiques associatives citoyennes et solidaires1. Pour Lynda Sedoud, il s'agit ici de « repositionner la jeunesse non comme un problème, mais comme une solution à différents enjeux ».

La journée a également été l'occasion pour Quentin Pelletier – vice-président de l'université de Nantes en charge de la vie étudiante - de revenir sur les débats qui se sont tenus lors des « Journées Universitaires de la Vie Etudiante » de Nantes les 14 et 15 novembre 2013.

Ainsi, au fil des discussions, la journée d'étude a abouti à l'élaboration de dix propositions pour un renouvellement des politiques de vie étudiante.

1- Voir l'article consacré à cette initiative dans le n°93 d'Universités & Territoires.





Tutorat individualisé TANDEM

LES ÉTUDIANTS DANS LA VILLE

Territoire : Marseille

* Parties prenantes : université d'Aix-Marseille, académie d'Aix-Marseille



ANDEM est un projet d'accompagnement à la scolarité : des étudiants s'engagent dans une action de tutorat individualisé auprès de collégiens ou de lycéens issus des quartiers de la politique de la ville ou de zones d'éducation prioritaire. L'action se déploie essentiellement à Marseille.

Le dispositif s'adresse à un public d'élèves possédant un potentiel scolaire à encourager et dont on suppose qu'un accompagnement personnalisé pourrait les aider à réussir. Il s'agit de faire en sorte qu'ils s'approprient, et non plus qu'ils subissent, leur parcours de formation; l'objectif est d'encourager leur ambition scolaire et de susciter l'intérêt pour les études. Pour Valérie Guidarini - Rectorat d'Aix-Marseille- l'objectif de Tandem « est de travailler sur le sens des études, sur la représentation de l'école. L'idée est de donner envie aux jeunes accompagnés d'aller plus loin et de faire des études».

Pour les étudiants-tuteurs, cet engagement bénévole constitue une expérience de découverte et de partage riche de sens, et l'occasion de développer des compétences transversales ainsi que des savoir-faire et des savoir-être susceptibles de favoriser leur propre réussite scolaire et leur insertion

professionnelle. Leur implication est valorisée dans le cursus universitaire (bonification de points).

Le projet est porté par l'université d'Aix-Marseille (AMU) en partenariat avec l'Afev, chargée de la mise en œuvre, et la collaboration active du rectorat d'Aix-Marseille.

Labellisé « Cordée de la réussite », le dispositif est subventionné en partie par des fonds interministériels ; le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille assurent le reste de l'accompagnement financier. La cité phocéenne prend notamment en charge les frais de déplacement et de sortie des tandems, démarche précieuse pour l'accès à la mobilité, l'apprentissage de l'autonomie urbaine et la découverte des ressources de la ville. Elle a mis également en place des « parcours culturels » dédiés, permettant une approche pédagogique et progressive de différents lieux de culture.

Ce tutorat TANDEM est l'occasion de mettre l'accent sur l'intérêt à associer le public de l'enseignement supérieur à des actions d'éducation non formelles et à considérer la jeunesse étudiante comme une ressource éducative précieuse susceptible de participer à la lutte contre les inégalités scolaires.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, ce dispositif a ouvert la voie à une réflexion autour de la valorisation universitaire de ces engagements étudiants, et plus largement sur la possibilité de l'enseignement supérieur à intégrer dans ses parcours de formation des expériences de ce type.

TANDEM contribue par ailleurs, à l'instar d'autres cordées de la réussite locales, à créer des liens plus importants entre les sites universitaires et leurs territoires d'accueil. Ces actions favorisent l'émergence d'une responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur, vecteurs aujourd'hui d'un certain nombre de valeurs sociales et soucieux d'un rayonnement susceptible de toucher également leur environnement immédiat.

« La ville de Marseille a la volonté de soutenir l'engagement des étudiants dans la ville. En effet, c'est en s'investissant que l'on s'approprie le territoire.» Mylène Malpas – ville de Marseille Service Enseignement Supérieur et Recherche



REVUE D'EXPÉRIENCES INNOVANTES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT



Le Conseil de la Vie Universitaire

LES TERRITOIRES DANS L'UNIVERSITÉ

- * Territoire : Lorraine
- * Parties prenantes : université de Lorraine, communautés d'agglomération de Nancy et de Metz, CRIJ, CROUS Nancy-Metz Lorraine.



e Conseil de la Vie Universitaire est un organe de consultation créé lors de la formation de l'université de Lorraine en 2011. Ce grand établissement rassemble l'Institut polytechnique de Lorraine et les universités de Metz, Nancy I et Nancy II. Le statut de l'université de Lorraine permet une représentation au sein des conseils des grands secteurs de formation et des sites d'implantation de l'établissement.

Le Conseil de la Vie Universitaire a pour mission de veiller à la qualité de vie sur le campus, ainsi qu'au respect des droits et libertés des étudiants. Il est constitué des représentants élus des personnels et des étudiants, ainsi que de plusieurs personnalités. Ainsi, les communautés d'agglomération de Nancy et de Metz sont impliquées au titre « de personnalités extérieures à l'établissement

désignées par le président de l'université de Lorraine ». La directrice du CRIJ et le directeur du CROUS de Nancy-Metz Lorraine sont également membres au titre de personnalités extérieures.

Il est consulté sur plusieurs thématiques, dont celles portant sur la politique en faveur de l'engagement des étudiants. Ainsi, en mai 2013, il s'est prononcé en faveur de la reconnaissance de l'engagement étudiant par l'attribution d'un bonus de points. Les étudiants exerçant un mandat au sein de l'université ou s'impliquant au sein d'associations (à vocations artistique, culturelle, sportive ou sociale) sont plus particulièrement « visés » par cette proposition.

Pour Michel Robert, vice-président du Conseil de la Vie Universitaire de l'université de Lorraine, les collectivités associées au Conseil ont un rôle d'intermédiaire au sein des territoires. Elles peuvent, par exemple, faire le lien avec les différents lieux culturels auxquels elles sont associées. Elles sont également force de proposition, en apportant un soutien à la proposition d'organisation d'un colloque « Vie Universitaire et Territoires ».

Michel Robert précise également que cette initiative s'inscrit plus globalement dans les objectifs de l'université: « Dans le contrat de site de l'Université de Lorraine, dans les indicateurs qui sont associé au contrat de site nous avons un volet « vie des campus ». Nous avons explicitement pour objectif dans les cinq ans à venir d'augmenter la part des étudiants qui s'engagent dans des actions qui sont liées à la vie étudiante ».



REVUE D'EXPÉRIENCES INNOVANTES EN MATIÉRE DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT



Un potager dans la cité

OUVERTURE DE L'UNIVERSITÉ SUR LA VILLE

- * Territoire : Nîmes
- * Parties prenantes : CROUS Montpellier, Ville de Nîmes, Conseil Général du Gard.



Le projet est né en 2009 en partenariat avec le CROUS (Cité Universitaire Matisse), la ville de Nîmes, des associations présentes sur le quartier (Les mille couleurs et l'Afev), ainsi que des établissements scolaires.

Les porteurs du projet sont partis d'un constat : les relations entre les étudiants vivant au sein de la cité universitaire Matisse (ville de Nîmes) et les jeunes vivant dans le quartier populaire adjacent sont généralement distantes et peuvent parfois engendrer des tensions.

L'objectif premier du projet était donc de permettre aux jeunes du quartier et aux étudiants de se rencontrer et de créer des liens.

Ainsi, il ont décidé ensemble de créer un jardin potager biologique. Cet espace

est mis à disposition des étudiants résidents de la Cité Universitaire et des établissements scolaires du quartier. Les activités et événements proposés (jardinage, ateliers thématiques, repas de quartier...) sont animés par des bénévoles et coordonnés par un volontaire en service civique.

Plateforme de l'engagement solidaire

OUVERTURE DE L'UNIVERSITÉ SUR LA VILLE

- * Territoire : Poitiers
- * Parties prenantes : Ville de Poitiers, université de Poitiers.



a ville de Poitiers se caractérise par une forte proportion d'étudiants parmi la population, avec 25 000 étudiants pour 88 000 habitants. L'engagement des étudiants peut donc avoir un impact important sur le territoire poitevin. À Poitiers, ils sont très nombreux à exprimer le souhait de s'investir pour une cause solidaire. Pourtant, ils ne trouvent pas toujours d'espaces d'engagement répondant à cette envie.

C'est la raison pour laquelle l'université et l'Afev ont crée en septembre 2011 une plateforme de l'engagement solidaire. Elle a pour mission de centraliser les possibilités d'engagement dans la ville, mais aussi de mettre à disposition des ressources de l'université auprès de la ville et inversement. Elle vise à co-construire des actions avec les associations du territoire, comme les maisons de quartiers, en proposant des terrains d'engagement solidaire en lien avec les

territoires. La plateforme travaille également à la valorisation de l'engagement dans les cursus et à sa reconnaissance comme une activité complémentaire de formation. Par ailleurs, une épicerie sociale et solidaire, animée par des étudiants, a été créée afin de répondre aux difficultés temporaires des étudiants.

D'autres plateformes de l'engagement existent aussi à Albi, La Rochelle, Lyon, Nanterre, Rennes.

REVUE D'EXPÉRIENCES INNOVANTES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT



La Cité de la Jeunesse

CO-CONSTRUCTION AVEC LES ÉTUDIANTS

- * Territoire : Montpellier
- * Parties prenantes : Ville de Montpellier et Conseil Montpelliérain de la Jeunesse (16-29 ans).



a « Cité de la Jeunesse » est un dispositif pilote, tant dans le contenu du projet que dans la façon dont il a été mis en œuvre. Il est pensé pour les jeunes et surtout imaginé par les jeunes. Son ouverture est prévue à l'horizon 2017, sur le site de l'Ecole d'Application d'Infanterie, au sein d'un ancien bâtiment militaire de 5 étages de 4 000 m², entièrement rénové, qui conservera la mémoire du site.

Ce projet a été pensé en concertation avec les jeunes de la ville, réunis au sein du Conseil montpelliérain de la jeunesse (CMJ). Ce Conseil consultatif créé en 2009, regroupe une cinquantaine de membres âgés de 16 à 29 ans.

Ce projet s'inscrit plus largement dans la politique montpelliéraine qui, en tant que ville universitaire, fait de la jeunesse une de ses priorités. Ainsi, le CMJ permet à la ville de développer de nouveaux projets et de faire évaluer les dispositifs existants, en concertation, par les jeunes eux-mêmes.

La Cité de la Jeunesse a pour vocation d'être un lieu de vie et d'accueil, mais également un espace de sensibilisation (notamment autour des questions de citoyenneté), de ressource (avec une pépinière

de projets) et de solidarité (actions en partenariat avec des associations).

Le cahier des charges à la base du projet a été porté dans sa totalité par le CMJ. Il s'agit donc bien d'un projet « pour les jeunes, par les jeunes ». En effet, le projet initial était conçu comme une structure de type « Maison des étudiants ». Ce sont les membres du CMJ qui ont amené l'idée d'une structure plus ouverte aux territoires et aux jeunes y résidant. La structure n'est pas réservée aux seuls étudiants, mais à tous les jeunes, montpelliérains ou de passage. Les membres du CMJ ont organisé des voyages d'études afin de se renseigner sur les dispositifs innovants initiés dans d'autres villes, mais ont aussi fait intervenir des experts, des élus, des responsables de structures, afin d'élaborer leur projet.

Pour ce projet de la Cité de la Jeunesse, la Ville de Montpellier et son Conseil Montpelliérain de la Jeunesse ont reçu le prix ANACEJ 2013, catégorie « Jeunes Citoyens ».

« La ville de Montpellier est très attachée aux problèmes de la jeunesse. Nous pensons que reconnaitre leur citoyenneté passe par le fait de leur donner des moyens financiers et politiques, d'exprimer les problématiques qui leurs sont propres. Lors de la création de la Cité de la Jeunesse, la ville de Montpellier a décidé d'aller plus loin en offrant aux jeunes la possibilité de définir eux-mêmes le contenu, la destination de cette infrastructure très importante et novatrice. Nous avons voulu que les jeunes eux-mêmes définissent leurs besoins, c'est pour cela que nous avons donné les clefs de cette cité au conseil municipal des jeunes. » Serge Fleurence



Quartiers Libres à l'Université

OUVERTURE DE L'UNIVERSITÉ SUR LA VILLE

- * Territoire : Paris
- * Parties prenantes : université Paris 4 Sorbonne, Mairie de Paris, Conseil Régional d'Île-de-France, Mairie du 18° et CROUS de Paris.



e site universitaire de Clignancourt vient de rouvrir ses portes en 2013 après une reconstruction intégrale. Ce site universitaire situé dans un quartier populaire de Paris se veut ouvert vers la ville en développant des actions culturelles et pédagogiques avec les habitants des quartiers alentours.

Pour Didier Guillot « le campus fermé à l'Américaine est un nonsens urbanistique et un non-sens citoyen ». Pour lui, « on ne doit pas enfermer les étudiants, les enseignants chercheurs dans un lieu de vie unique où ils bénéficieraient de service, mais où ils ne rencontreraient jamais d'autres citoyens que les étudiants, les enseignants et les chercheurs » . C'est dans cette perspective qu'a été pensé le campus

de Clignancourt qui a pour ambition d'être un campus ouvert sur le quartier.

Dans une volonté d'ouverture de l'université à son territoire d'implantation, l'université Paris-Sorbonne a organisé avec l'Afev et en partenariat avec le CROUS de Paris, la délégation de la vie étudiante de la ville de Paris. la mairie du 18e, ainsi que le Conseil Régional d'Ile-de-France, un événement ayant pour mission de permettre la rencontre entre les acteurs de l'université et de la ville. Cette action intitulée « Quartiers Libres à l'Université » rassemble en un même lieu des publics - professionnels, associations, étudiants, habitants, jeunes et enfants - qui ne se croisent pas nécessairement, alors même qu'ils se trouvent sur le même territoire.

Cette journée a eu pour objectif d'ouvrir l'université aux jeunes et aux habitants du quartier, mais aussi de permettre aux jeunes et à leurs familles de se projeter dans l'enseignement supérieur : découverte de l'Université et de ses pratiques, du service de bourses du CROUS. La programmation avait vocation à rassembler tous les acteurs autour d'une visite de quartier, d'un troc de livres et de DVD, de la tenue d'activités culturelles et sportives, de mini-conférences universitaires pour tous et de jeux citoyens. L'organisation de la journée répondait à une volonté de valoriser l'engagement, ainsi que les pratiques culturelles et artistiques au sein des associations étudiantes et de quartier.





La Station à Tourcoing

DES RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS ÉTUDIANTS

- * Territoire : Tourcoing
- * Partie prenante : Ville de Tourcoing.



a Ville de Tourcoing accompagne les projets d'engagement des étudiants au sein d'une structure dédiée « La Station -Maison de la Jeunesse et des Étudiants ». Cette structure permet de rassembler les étudiants autour d'objectifs et de projets communs par le suivi et l'accompagnement des associations étudiantes. Elle a pour particularité d'associer les étudiants à son fonctionnement, afin d'adapter les outils aux demandes. L'ensemble des directions municipales est également invité à prendre part à l'initiative, permettant ainsi d'inclure le plus largement possible les étudiants dans la ville.

Tourcoing accueille un département « carrières sociales » composé de formations aux métiers de l'animation sociale et de l'éducation spécialisée. Cette particularité constitue

un véritable vivier de l'engagement solidaire. Dès 2011, la ville a accompagné de nombreux projets tuteurés de solidarité portés par les étudiants de ce département. Dans cette dynamique, la ville développe ses actions à partir des projets tuteurés des étudiants.

La Station organise mensuellement des temps d'échanges rythmés de moments festifs. Ces évènements, construits en collaboration avec des associations, permettent de soutenir les projets tuteurés. En effet, les recettes de ces soirées sont destinées à financer la réalisation des projets d'étudiants.

Pour s'adapter à la demande, la ville a renforcé son dispositif d'accompagnement de projets, dont un tiers sont des initiatives solidaires. Elle a ainsi créé la catégorie « projets étudiants » dans le concours annuel des projets des jeunes, « Le Tourcoing Talents Jeunesse ». À travers cette action, la ville, le conseil de jeunes et leurs partenaires souhaitent accompagner les jeunes dans la présentation de leurs projets en leur permettant de s'ouvrir aux autres et en favorisant leur engagement dans la vie de la cité.

La Station permet de créer des liens entre les établissements d'enseignement supérieur et la ville au travers de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants dans leurs projets. Les actions de la Maison de la Jeunesse et des Étudiants sont intégrées à la Cité de l'Initiative et de la Citoyenneté. Elles traduisent la volonté de la ville d'inclure les étudiants dans la cité.





10 propositions pour un renouvellement des politiques de vie étudiante

- 1 Mobiliser les universités et leurs ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets éducatifs territoriaux, en particulier pour la réforme des rythmes scolaires
 - « La mise en place de la réforme des rythmes scolaires est un sujet de RSU à mettre en œuvre en mobilisant toutes les compétences des territoires que ce soit les collectivités ou les universités. Cette réforme est un projet éducatif de territoire qui nécessite de mettre tous les acteurs autour de la table. » Camille Galap - Président de l'ORSU
- 2 Dans le cadre de recherches action, mobiliser les enseignants chercheurs, les étudiants et les habitants pour l'élaboration de projets de territoires.
 - « Les collectivités, territoriales notamment, n'utilisent pas assez leurs universités sur toutes les compétences qu'elles peuvent avoir. Or on se rend compte qu'on a sur chaque territoire un véritable potentiel humain, un véritable potentiel de compétences. » Camille Galap - Président de l'ORSU
- 3 Engager une gouvernance partagée des enjeux du rapprochement universités / territoires, associant les acteurs concernés : collectivités, universités, état, société civile, entreprises (schémas directeurs de la vie étudiante, contrat de site, ...). Dans cette perspective, la mise à disposition de gestionnaire trans-organisationnel peut être facilitatrice.
 - « On n'est plus responsable tout seul quand on fait de la responsabilité sociale. La responsabilité sociale est territoriale. C'est toujours entre nous, sur un territoire donné, où nous interagissons que nous devons nous

- concerter. » François Vallaeys philosophe, expert à l'Observatoire de la responsabilité sociale pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ORSALC) de l'Unesco
- 4 Créer dans les villes et les universités des lieux dédiés à l'engagement des étudiants au service des territoires. Ces lieux peuvent être élargis à la mobilisation de la communauté universitaire et associer les étudiants à leur conception et mise en œuvre. Impulser un guichet unique en soutien aux initiatives des étudiants, mobilisant les fonds CROUS, FSDIE, collectivités.
 - « Au-delà d'une volonté politique, il faut des techniciens dans les universités et dans les collectivités locales pour accompagner, pour soutenir les projets des étudiants et pour reconnaitre leur engagement. » Pascal Jarry -Ville de Toulouse
- 5 Favoriser l'ouverture des ressources des universités aux habitants et aux acteurs des territoires (institutions, associations, entreprises, ...) : bibliothèques, structures culturelles, infrastructures sportives, enseignements, formation tout au long de la vie, ...
 - « L'un des enjeux de la responsabilité sociétale des universités est l'enjeu urbain au sens très large, de l'éguipement public et de sa mutualisation. Les universités françaises sont, trop souvent, fermées. Pendant les vacances ou en soirée il ne se passe rien, alors que ça pourrait être des lieux d'usage du sport, de la culture pas seulement pour les étudiantes et les étudiants, mais pour l'ensemble de la ville. C'est ça qu'il faut réussir à inventer. » Didier Guillot - Viceprésident de l'AVUF, adjoint au maire de Paris chargé de la vie étudiante

- 6 Faciliter en lien avec les universités la reconnaissance pédagogique des compétences issues de l'engagement étudiant et des formations animées par d'autres acteurs (exemple : collectivités)
 - « Il faut que les établissements mettent en œuvre une stratégie visant à permettre et à inciter les étudiants à s'engager. » Philippe Augé - Président du PRES de Montpellier Sud de France. Président

de l'Université Montpellier 1

- 7 Créer des commissions de jeunes composée de membres de tout statut (élèves / étudiants, personnes en recherche d'emploi, jeunes travailleurs) et intergénérationnelle - de 15 à 29 ans, associant les associations étudiantes et les mouvements de jeunesse.
- 8 Proposer des temps d'immersion dans les universités et les collectivités pour que les professionnels s'approprient davantage la culture de leurs partenaires
- 9 Soutenir le déploiement du plan vert par les universités, lequel comprend un volet « ancrage territorial ».
- 10 Créer un volet « Responsabilité Sociétale des Universités » dans les accords de coopération décentralisés.
 - « Pour l'AVUF, il faut revenir à l'esprit du contrat. La relation avec les collectivités doit être formalisée dans un contrat dans lequel les principes de la Responsabilité Sociétale des Universités sont inscrits pour que chaque acteur s'en saisisse et en fasse sa feuille de route. » François Rio - Délégué général de 1'AVUF